Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JANVIER 1948 — N° : 29

SOMMAIRE

- **L'action de parti en France.**
  - La 3e Force.
- **Comité Directeur.**
- **L'action socialiste Internationale.**
  - La Conférence d'Anvers.
  - La réunion du Comisco.
- **La propagande et l'Education socialiste.**
  - Le cinéma populaire.
  - La Centrale d'Éducation Socialiste.
  - Les cercles Jean-Jaurès.
- **Notre Famille socialiste.**
- **Le parti de l'Union Française.**
- **Conseil National. 16-17 Décembre 1947.**
- **La Réorganisation du parti.**
  - Texte adopté par le Conseil national.
  - Mesures pratiques à prendre par les sections.
  - Le timbre semestriel obligatoire.
- **Commission Nationale des Conflits.**
- **L'activité de nos élus.**
  - A l'Assemblée Nationale.
  - Au conseil de la République.
  - A l'Assemblée de l'Union Française.
  - Propositions déposées par le G.P. socialiste.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

6, Boulevard Poissonnière, PARIS (9e)
C. C. P. Veray 4520-18

LES ÉDITIONS DE LA LIBERTÉ

PAGES SOCIALISTES

Léon BLUM. — **Pour être socialiste** ..... 10 fr.
Léon BLUM. — **Jaurès** ..... 15 fr.
Léon BLUM. — **La méthode socialiste** ..... 10 fr.
Jean JAURES. — **Discours à la jeunesse** ..... 10 fr.
J. GUESDE et Jean JAURES. — **Les deux méthodes** 20 fr.
Vincent AURIOL. — **Souvenirs sur Jean Jaurès**.... 15 fr.
PLEKANHOFF. — **La conception matérialiste de l'Histoire** ..... 15 fr.
Paul LAFARGUE. — **Le droit à la paresse** ..... 15 fr.
DAN et MARTOV. — **La dictature du Prolétariat** .. 20 fr.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

Léon BLUM. — **Le problème de l'unité** ..... 20 fr.
Daniel MAYER. — **Sur les ondes** ..... 18 fr.
Daniel MAYER. —**Sur les ondes** ..... 20 fr.
Daniel MAYER. — **Les conditions de l'unité** ..... 10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Démocratie à la terre** .... 10 fr.
Jules MOCH. — **Guerre aux trusts** ..... 30 fr.
André PHILIP. — **Arrêter l'inflation, organiser la production** ..... 15 fr.
Alex ROUBERT. — **Le crédit au service de la nation. Qu'est-ce que les nationalisations ?**.... 20 fr.
S. METIVIER. — **Le Statut du Fermage et du Métayage** ..... 30 fr.
Programme d'action du Parti Socialiste 1946.. 20 fr.
Les Socialistes animateurs de la Constituante 25 fr.
E. FOURNOUT. — **Sport et Socialisme** ..... 10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Terre aux Paysans** ..... 10 fr.
André PHILIP et Albert GAZIER. — **Politique économique et financière** ..... 15 fr.

DOCUMENTS SOCIALISTES

Jules GUESDE. — **Le socialisme** ..... 25 fr.
Jules GUESDE. — **Le collectivisme** ..... 25 fr.
Jules MOCH. — **Le parti socialiste au peuple de France** ..... 25 fr.
Karl MARX et ENGELS. — **Le manifeste communiste** ..... 15 fr.
Le parti socialiste et l'unité française ..... 10 fr.
Léon Blum devant la Cour de Riom ..... 35 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **La Révolution russe** .... 20 fr.
MARX et ENGELS. — **Programmes socialistes** (Gohta, Erfurt) ..... 40 fr.

SCIENCE ET SAVANTS

Albert RANC. — **Jean Perrin** ..... 20 fr.
Fernand LOT. — **Charles Nicoll** ..... 45 fr.
A. RANC. — **Henri Becquerel et la découverte de la radio-activité** ..... 50 fr.

HORS SÉRIE

Henri NOGUERES. — **La République accuse** (Vérités sur le procès de Riom) ..... 25 fr.
WEILL-RAYNAL. — **Pour connaître le socialisme** 10 fr.
H.-G. WELLS — **Cette misère des souliers** ..... 10 fr.
G. et H. BOURGIN. — **Les démocraties contre le fascisme** (histoire de la deuxième guerre mondiale) ..... 140 fr.
Les chants de la liberté (16 chants révolutionnaires illustrés en couleurs, 1789-1944).. 40 fr.
Vive la liberté (contes illustrés pour enfants) 28 fr.
Plume, Ficelle et Cie, album cartonné en couleurs (pour enfants) ..... 75 fr.
La France et le Monde ..... 20 fr.
STENDHAL. — **Le rouge et le noir** ..... 150 fr.
DIDEROT. — **La religieuse** ..... 150 fr.

ÉDITIONS DIVERSES

H. BERNADAC. — **Si tu veux la Paix**..... 105 fr.
Huit cours de l'Ecole du Propagandiste ..... 70 fr.
Léon BLUM. — **A l'échelle humaine** ..... 100 fr.
Léon BLUM. — **L'Histoire jugera** ..... 150 fr.
Vincent AURIOL. — **Hier... Demain** (2 vol.). .... 100 fr.
Jean TEXCIER. — **Ecrit dans la nuit** ..... 85 fr.
JACOMET. — **L'armement de la France (1936-1939)** ..... 350 fr.
« Le Populaire » clandestin ..... 60 fr.
L. NOGUERES. — **Un défi à la Résistance** ..... 20 fr.
R. GERNEZ. — **Les responsables de la défaite**.... 20 fr.
Jean JAURES. — **L'Eglise et la laïcité** ..... 15 fr.
R. LEFEUVRE. — **La Politique communiste** ..... 20 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **Marxisme contre Dictature** ..... 25 fr.
COTEREAU. — **L'Eglise a-t-elle collaboré ?** ..... 20 fr.
JAURES et LAFARGUE. — **Idéalisme et Matérialisme** ..... 20 fr.
Suzanne CHARPY. — **Prendrons-nous les Usines ?** 20 fr.
Victor SERGE. — **Le nouvel impérialisme russe**.. 25 fr.
PRUDHOMMEAUX. — **Catalogne libertaire 1936**.. 30 fr.
ZAREMBA. — **La Commune de Varsovie** ..... 25 fr.
TOMORI. — **Qui succédera au capitalisme ?**..... 25 fr.
COTEREAU. — **Le Complot clérical** ..... 30 fr.
YVON. — **Ce qu'est devenu la Révolution russe**.. 35 fr.
P. DUPRADON. — **Le P. S. dans la Résistance**.... 12 fr.
A. PHILIP. — **Les réformes de structure** ..... 12 fr.
P. LOUIS. — **L'histoire du socialisme** ..... 150 fr.
Ch. ALLIGIER. — **Socialisme. Bolchevisme et** 25 fr.
Hugo JORDI. — **La Prise du Pouvoir** ..... 25 fr.
Hugo JORDI. — **La Prise du Pouvoir** ..... 25 fr.

PHOTOGRAPHIES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, Lebas Viénot, Bracke, Marx, etc.
18×24, au prix de ..... 50 fr.
24×30, au prix de ..... 60 fr.
30×40, au prix de ..... 100 fr.
40×50, au prix de ..... 120 fr.
13×18, au prix de ..... 30 fr.

CARTES POSTALES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, L. Lagrange, Brossolette, au prix de ..... 10 fr.

AFFICHES PASSE-PARTOUT : 60×80, au prix de 10 fr.
80×120, au prix de 15 fr.

INSIGNES : Officiel du Parti, au prix de ..... 20 fr.
» » (émail) ..... 30 fr.
Jeunesse du Parti, au prix de ..... 20 fr.

INSIGNES TROIS FLECHES : En papier métallisé, le mille ..... 1.000 fr.

EGLANTINES : En papier métallisé, le mille..... 1.000 fr.

BAGUES : Métal blanc ..... 60 fr.

PORTE-CLEFS : Breloque Jaurès ..... 60 fr.

SUR COMMANDE : drapeaux, timbres en caoutchouc convocations individuelles, papier à lettres, enveloppes, bustes de J. Jaurès et de J. Guesde, en bronze et en terre cuite.

Demander les conditions spéciales par quantité pour les sections du Parti et des Jeunesses, et les organisations ouvrières et culturelles.

Imp. F. BEROUD,
25, rue Michel-le-Comte, Paris-3e

Le Gérant : Guy MOLLET

LA TROISIÈME FORCE

Vous trouverez ci-après le protocole d'accord établi par le Comité national d'initiative pour la 3e Force. Il constitue pour l'échelon fédéral la base sur laquelle, dans le département et dans les localités, il est nécessaire de constituer les Comités de la 3e Force.

Sur le plan National un bureau exécutif fonctionne actuellement. Des Commissions spécialisées ont été constituées, chargées d'étudier les problèmes de la presse, ceux du ravitaillement, non seulement dans le but de rechercher les mesures susceptibles d'améliorer la situation, mais pour promouvoir une action de masse concentrée. Il est déjà fait appel aux associations familiales, aux syndicats de consommateurs, à la coopération (ce qui impose la nécessité déjà impérieuse à tous les échelons du Parti de se soucier de la vie de ces mouvements conformément aux indications que nous avons données dans le passé).

Plusieurs Commissions s'efforcent également de mettre sur pied un programme. Un projet de programme économique a été élaboré avec le concours de Gazier qui reprend les décisions de notre congrès de Lyon.

Pour le 1er février, le Comité National de la 3e Force, organisme très large (environ 50 membres), sera créé. Seul le désir de voir entrer dans ce Comité le maximum de personnalités, représentant tous les courants de la pensée républicaine et démocratique, nous a retardé.

Vous observerez que deux questions qui nous tiennent à cœur ne sont pas évoquées dans le protocole d'accord : la Laïcité, l'Union Française.

Il est entendu qu'en matière de laïcité nous devons obtenir le maintien du statuquo. Aucune objection ne nous a été faite à cet égard ; cette position s'affirmera facilement dans l'avenir. Toutefois, dans les départements où l'attitude de certains éléments susceptibles de constituer la 3e Force causerait des inquiétudes à cet égard, il conviendrait d'exiger des engagements formels quant au maintien du statuquo.

Pour les problèmes posés dans les territoires d'Outre-Mer, une Commission spéciale sera chargée de trouver un terrain d'entente. En cas d'impossibilité, il est bien évident que nous défendrons sur ce point la position traditionnelle du Parti, notre participation à la 3e Force dans le but de rassembler et de coordonner l'action de toutes les forces démocratiques pour la défense de la République ne pouvant pas entraîner l'aliénation de notre autonomie.

GUY MOLLET.

Protocole d'accord établi par le Comité National d'Initiative DE LA TROISIÈME FORCE (2 JANVIER 1948)

I. — LES BUTS.

a) *Les organisations et personnalités participantes* se déclarent en plein accord avec les buts définis par l'appel pour la Constitution de la 3me Force, publié dans la Presse du 24 décembre 1947:

Pour la *Liberté*, la *Justice sociale* et la *Paix*.

— Le salut du peuple par le peuple, fondement de la République.

—Le refus de toute dictature sous quelque forme que ce soit.

— Le progrès social poursuivi par les méthodes démocratiques de transformation de la Société.

— Le maintien de la paix intérieure.

— Le redressement national et l'amélioration du sort des travailleurs, notamment par :

— Le développement de la production et l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires.

— La stabilisation de la monnaie par la

lutte contre l'inflation et contre la hausse des prix.
— Une répartition plus équitable des ressources. et des revenus nationaux.
— La réduction des dépenses publiques et la suppression des abus et des gaspillages.
— La justice devant l'impôt par une réforme profonde et rapide du système fiscal.
— L'amélioration du ravitaillement et en premier lieu de celui des centres urbains.
— La coopération des démocraties européennes utilisant les appuis qui leur sont offerts pour garantir le bien-être des peuples tout en maintenant les nations d'Europe au service de la Paix et indépendantes de tout bloc.

b) Les participants sont résolus à coordonner leurs efforts pour poursuivre les buts ainsi définis. Ils respectent entre eux les principes qui, par ailleurs, sont particuliers à chacun.

c) Dans l'action menée en commun, chacune des organisations participantes ne sera engagée sur une initiative déterminée que si elle a donné son plein accord.

II. — LES METHODES D'ACTION.

1° *Sur le plan national :*

a) Susciter *dans l'opinion publique* un climat de confiance et d'attachement aux institutions républicaines et rendre les citoyens conscients de leurs responsabilités civiques. Cette action sera menée par tous les moyens dont disposent les organisations participantes et, en particulier, par la presse.

b) Orienter l'action gouvernementale et le travail parlementaire vers les buts rappelés au paragraphe I *a*) ci-dessus. A cet effet :

— Des commissions d'études seront constituées de telle sorte que chacune des organisations participantes y soit représentée. En particulier la Commission d'Etudes économiques déjà créée poursuivra ses travaux.

—Les groupes et les parlementaires intéressés se concerteront chaque fois qu'il sera utile (sur l'initiative de l'un d'eux ou du bureau exécutif défini ci-dessous) pour coordonner leurs attitudes en commission ou en séance publique, pour déposer et défendre certains projets, ou pour intervenir ensemble auprès du Gouvernement.

2° *Sur le plan local* compte tenu des situations particulières).

a) *Action municipale.* Prendre toutes initiatives tendant à défendre les libertés républicaines, relever le niveau de vie des catégories sociales les plus défavorisées. Des contacts seront pris à cette fin entre les Associations d'élus municipaux existantes et, dans les localités, entre les élus municipaux eux-mêmes. L'effort sera organisé en première urgence dans les centres industriels.

b) *Action civique.* Pour la défense des libertés républicaines contre la hausse des prix, contre le marché noir, contre la rétention des marchandises, pour l'amélioration du ravitaillement, pour le développement de la production.

Des contacts seront pris par les dirigeants locaux des organisations participantes, entre eux, et avec les groupes professionnels, Associations familiales, Associations de ménagères ou de consommateurs en vue de prendre toutes initiatives pratiques utiles et, en particulier, de mener des enquêtes, intervenir auprès des pouvoirs publics, organiser des campagnes d'opinion.

c) *Liberté du Syndicalisme et respect de la démocratie ouvrière* à défendre ou protéger contre quelque menace que ce soit. L'initiative appartient aux organisations syndicales.

III.— ORGANISATION.

1° Un *Comité national*, composé de représentants des organisations et de personnalités, oriente et contrôle les travaux d'un bureau exécutif de 15 membres, comprenant :

— 3 Représentants du Parti socialiste.
— 3 — du M.R.P.
— 1 — de la Jeune République.
— 1 Radical.
— 1 U.D.S.R.
— 2 Syndicalistes.
— 4 Personnalités.

2° Les organisations participantes, sous leur propre responsabilité, donnent à leurs échelons départementaux et locaux des directives les incitant à prendre contact entre eux pour mettre immédiatement à l'étude les objectifs et moyens proposés et constituer, là où la situation le permet, des Comités d'initiative.

3° Les méthodes d'action et de liaison seront mises au point par le bureau exécutif national en fonction de l'expérience.

4° Des contacts seront établis, à l'échelon national et régional, entre les journaux dépendant des organisations participantes afin :

— de mener ensemble des campagnes d'opinion sur les objectifs de la « 3me Force » ;

— de faire connaître au grand public les réalisations obtenues ;

— de pratiquer l'entente cordiale et d'éviter entre eux les polémiques susceptibles de porter préjudice à l'action poursuivie d'un commun accord.

COMITE DIRECTEUR

5 NOVEMBRE 1947

Président : Daniel Mayer.

Conseil d'administration du « Populaire ».

Le Comité directeur ratifie la désignation des délégués de la rédaction et du personnel : Cornille, Michel Morin, Lacour, Gabano.

Manifestation du « Bund » à Varsovie.

Grumbach et Boutbien sont désignés pour représenter le Parti.

Situation économique.

J. Moch a fait un exposé sur les mesures envisagées en vue d'arrêter la hausse.

Situation politique.

En raison des circonstances, il est décidé d'ajourner « sine die » le Congrès extraordinaire.

12 NOVEMBRE 1947

Président : Gazier.

Conseil de l'Union Française.

Le Comité directeur examine les nouvelles candidatures dont il est saisi et complète la liste arrêtée précédemment.

Politique internationale, Conférence d'Anvers.

L'ordre du jour de la Conférence comportait trois ordres de questions :

1° Admission de nouvelles sections ;

2° Grandes questions politiques et économiques :

a) Organisation de la paix (l'O.N.U. et nos relations avec elle) ;

b) Reconstruction économique du monde ;

3° Reconstitution de l'Internationale.

Le Comité directeur s'est prononcé pour l'admission de la social-démocratie allemande.

Il a ensuite approuvé le rapport de Max Buset (Belgique) sur la reconstitution de l'Internationale.

Congrès du Parti Socialiste Tchécoslovaque.

Grumbach et Rosenfeld sont désignés pour représenter le Parti.

18 NOVEMBRE 1947

Président : Malacrida.

Conférence d'Anvers.

Désignation de la délégation. — Titulaires : Guy Mollet, Grumbach ; suppléants : Boutbien, Marceau Pivert, Verdier, Gazier, Piette.

Elections au Conseil municipal de Paris.

Le Comité directeur a approuvé la décision de la Fédération de la Seine déférant à la Commission nationale des conflits les trois élus socialistes ayant accepté des postes avec le concours des voix R.P.F.

Situation gouvernementale et 3e Force.

Le Comité directeur a examiné attentivement la situation gouvernementale et le problème d'organisation de la 3e Force.

Il a confirmé le mandat donné au secrétaire général du Parti.

REUNION DU 26 NOVEMBRE 1947

Président : Naegelen.

Politique Internationale.

Conférence d'Anvers.

Admission du Parti socialiste bulgare.

Le Comité directeur se prononce pour l'admission du Parti socialiste bulgare à la Conférence d'Anvers.

Conseil National.

La date du Conseil National est fixée au 14 décembre sous réserve qu'il soit possible de trouver une salle pour cette date.

Conseil municipal de Paris.

Après échanges de vues, la résolution suivante est adoptée :

« Le Comité directeur approuve l'action de la Fédération de la Seine en ce qui concerne la situation des élus municipaux socialistes de Paris et rappelle à tous ceux-ci leur devoir de remettre sans délai leur démission des postes auxquels ils ont été élus par leurs collègues au sein du Conseil municipal de Paris. »

3e Force.

Une délégation composée de Guy Mollet, Commin, Brutelle, Malacrida, Piette, Gazier, Courtois, Ferrat, Daniel Mayer, Verdier est désignée pour poursuivre les négociations.

DECEMBRE 1947

Président : Depreux.

Situation politique.

L'examen de la situation politique a fait l'objet d'un long et sérieux débat. Le Comité directeur s'est particulièrement préoccupé des lois sur la protection de la République.

10 DECEMBRE 1947

Président : Provo.

Cette réunion a été presque exclusivement consacrée à l'examen de la situation économique et politique et au problème de la fonction publique.

La résolution suivante a été adoptée ; par ailleurs, le Comité directeur a été unanime à féliciter les ministres socialistes pour leur action au Gouvernement en faveur des fonctionnaires.

« Le Comité directeur, réuni le 10 décembre 1947,

« Se félicite de la reprise du travail qui met un terme à une situation dangereuse pour les travailleurs, pour le pays et pour les institutions républicaines ;

« Constate que, dans son immense majorité, la classe ouvrière française, malgré ses conditions de vie très précaires, s'est refusée à suivre les mots d'ordre du Parti communiste, mettant en échec sa politique d'aventure dictée par le Kominform au mépris des intérêts réels des travailleurs. Ce réveil de la conscience ouvrière est la garantie que désormais la violence n'imposera plus sa loi.

« Cette première victoire a été rendue possible par les efforts tenaces et inlassables de nos camarades au Gouvernement, en particulier de Daniel Mayer, ministre socialiste du Travail, et par l'action courageuse de tous les militants qui combattent pour un syndicalisme libre.

« Les résultats acquis par la classe ouvrière sont appréciables et ouvrent des perspectives de règlement général pour la revalorisation du pouvoir d'achat réel des masses laborieuses.

« Mais l'essentiel pour maintenir et améliorer ce pouvoir d'achat est d'enrayer la montée des prix et de s'attaquer au désordre économique.

« C'est pourquoi le Gouvernement se doit d'appliquer dans les moindres délais une politique économique d'ensemble qui assure un rapport stable entre les prix, les traitements et les salaires avec garantie d'une rémunération en rapport avec le niveau des prix tels qu'ils résulteront de l'équilibre nouveau entre tous les éléments de l'économie française.

« La nécessité de produire davantage, pour effacer d'abord les graves conséquences de cette grève, pour ensuite concourir au redressement général de notre pays, implique que les justes revendications des travailleurs soient satisfaites.

« Le Comité directeur alerte l'opinion ouvrière sur les graves dangers que présente l'utilisation du mouvement syndical par le Parti communiste à des fins étrangères aux véritables intérêts ouvriers.

« C'est seulement par la pratique d'un syndicalisme libre, avec des méthodes démocratiques, que les masses laborieuses pourront marcher vers des victoires décisives. »

Conseil de l'Union Française.

Avant de se séparer, le Comité directeur a tenu, dans le communiqué ci-après, à adresser son salut au Conseil de l'Union Française :

« Au lendemain de la convocation solennelle de l'Assemblée de l'Union Française, le Parti socialiste renouvelle aux peuples et aux élus d'outre-mer son affectueux et fraternel salut.

« Il souhaite que cette Assemblée, par la qualité de ses avis et le sérieux de ses débats, affirme, dès maintenant, sa capacité politique, afin de jouer pleinement son rôle et de prendre toutes ses responsabilités dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'Union.

« Il voit dans cette Assemblée un des éléments essentiels d'une coopération toujours plus étroite entre les peuples d'outre-mer et la métropole.

« Avec ses élus au Parlement et à l'Assemblée de l'Union Française, le Parti socialiste réaffirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les principes de justice sociale et d'égalité entre tous les ressortissants de l'Union, inscrits dans le préambule de la Constitution, soient rapidement appliqués.

« Fidèle à sa doctrine et à son idéal, il souhaite que cette Assemblée devienne un jour le véritable Parlement de l'Union Française, permettant aux peuples librement associés de contribuer plus complètement et plus efficacement au salut commun et au maintien de la paix dans le monde, au mieux-être des populations autochtones et à leur émancipation dans le cadre d'institutions démocratiques et républicaines. »

30 DECEMBRE 1947

Président : Depreux.

Conférence d'Anvers.

Grumbach a fait au Comité directeur un compte rendu des travaux de la Conférence.

Admission du Parti socialiste bulgare.

L'admission a été refusée. Le Parti bulgare a été seulement reçu comme observateur.

Admission du Parti socialiste américain.

Demande rejetée après refus unanime de la commission.

Admission de la sociale-démocratie allemande.

L'admission a été prononcée à l'unanimité moins trois voix. Toutes les délégations ont accepté cette décision.

Désignation des délégués du Parti au Comité des conférences internationales.

Titulaire : Guy Mollet ou, en cas d'empêchement, Grumbach.

Suppléant : Louis Lévy.

Par ailleurs, le Comité directeur a examiné la question de la Fédération européenne. Il a demandé qu'il y ait une prise de contact avec nos camarades anglais et belges.

En outre, il s'est prononcé pour une conférence rapide :

a) des Partis socialistes anglais, belges, français;

b) des Etats européens intéressés à l'offre Marshall.

Le secrétariat général a été chagré de provoquer ces réunions.

7 JANVIER 1948

Président : Naegelen.

Cas Cozzano, Conseiller de la République.

Cozzano ayant donné son adhésion au R.P.F. le C.D. le déclare exclu du parti.

Cette décision sera rendue publique.

Manifestation à l'occasion du transfert des Cendres d'Otto Bauer.

Boutbien est chargé de l'organisation matérielle de la manifestation de Paris.

Manifestations internationales.

1) **Congrès du Parti socialiste italien.**

Guy Mollet, Boutbien et Malacrida représenteront le parti.

2) **Congrès du P.S.L.I.**

Ferrat et Courtois sont désignés comme observateurs.

3) **Congrès du P.S.O.E. à Toulouse.**

Les délégués du Parti seront : Arrès-Lapoque, Dumas et Rous.

Commission Nationale Féminine :

Caillieret, Courtois, Laarde, Malacrida et Salmon sont désignés comme délégués hommes à la Commission Nationale féminine.

Section de Villemomble (Seine).

La décision prise par la Fédération de la Seine est confirmée.

Radiodiffusion. Emission à destination des pays balkaniques.

Le C.D. proteste contre la suppression de ces émissions et décide que les Ministres et le Secrétariat Général devront intervenir pour obtenir leur rétablissement.

14 JANVIER 1948

Président : Malacrida.

Politique Internationale.

Compte rendu de la conférence de Londres par Grumbach.

21 JANVIER 1948

Président : Arrès-Lapoque.

Cette séance a été presqu'exclusivement consacrée à l'examen des problèmes relatifs à la troisième force.

L'Internationale Socialiste

I. - LA CONFÉRENCE D'ANVERS

28 Novembre — 1er Décembre 1947

Le Congrès international socialiste s'est tenu à Anvers du 28 novembre au 1er décembre. Léon Boutbien, Salomon Grumbach et Irène Laure y représentaient la S.F.I.O.

Il ne s'agissait pas d'une réplique socialiste à la récente déclaration de Varsovie. La date et le lieu de la Conférence avaient été fixées dès le mois de juin à Zurich. Il ne s'agissait pas davantage d'une session d'une Internationale Socialiste, car depuis 1939, la 2e Internationale s'est trouvée dissoute et n'a pas été reconstituée. **La Conférence avait uniquement les attributions d'un organisme de coordination entre les différents Partis socialistes du monde.**

La Conférence ne saurait être jugée qu'en prenant comme terme de comparaison les précédentes. Dès décembre 1944, les Socialistes des pays alliés appartenant à l'Europe occidentale rétablissaient le contact entre eux. En mars 1945, puis en mai 1946 à Clacton-on-Sea, un Comité consultatif qui groupait les Socialistes des pays alliés et neutres, donnait vie à un Comité consultatif à Londres chargé d'assurer les convocations des Conférences. Peu à peu, le cadre de l'organisation s'élargissait pour englober les pays neutres et même les Partis socialistes extra-européens. A Zurich, une nouvelle étape était marquée. La question de l'admission de la Social-Démocratie Allemande était soumise à une Commission internationale, chargée d'enquêter sur les possibilités d'admission de ce Parti, en même temps que la reconstruction d'une Internationale ouvrière était vigoureusement défendue par les représentants de la France et de la Belgique.

A Anvers, une étape nouvelle vient d'être franchie dans cette voie. L'organisation cesse d'être essentiellement européenne par l'admission, même à titre d'observateur, du Parti Socialiste Américain, des deux Partis Travailliste et Radical-Socialiste des Indes, par la présence des délégués du Canada, du Brésil, de la Palestine. L'Afrique du Sud s'était excusée. La Conférence coordonne actuellement l'activité de plus de sept millions de Socialistes, répartis sur tous les points du globe. Sept millions de citoyens, de toutes nationalités, qui veulent faire prévaloir les solutions du socialisme démocratique contre toutes les autres entreprises totalitaires.

La délégation du Parti Socialiste Grec n'a pu obtenir des visas nécessaires pour se rendre à Anvers. Le groupe, unanime, a élevé une vigoureuse protestation contre des méthodes anti-démocratiques du gouvernement d'Athènes. Le texte de cette protestation a été publié par la presse.

La Conférence a consacré un certain temps à la question de la procédure d'admission de nouveaux membres. Mais les discussions, parfois passionnées, qui opposaient les thèses en présence n'ont jamais atteint l'unité du mouvement. Qu'il s'agisse des interventions aussi diverses des délégués de la Pologne ou de la Hollande, chacun a fait effort pour conserver au mouvement socialiste sa cohésion et son unité de base. Le Parti Social Démocrate Bulgare a fait l'objet d'une longue controverse qui a permis de discuter le contenu des jeunes démocraties populaires de l'Europe Orientale. Il est incontestable que le procès Petkov a porté ombrage au Parti Socialiste lui-même, qui n'a pu être admis qu'à titre d'observateur, d'autant plus que certains articles de journaux laissaient supposer que le Parti Bulgare s'était rallié à la note du Kominform. La Conférence, par 12 voix (l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, la Suède, la Norvège, la Hollande, la Suisse, la Grande-Bretagne et le Luxembourg) contre 4 (la Palestine, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne) et deux abstentions (le Bund et l'Italie), a décidé d'admettre la Social Démocratie Allemande. Cette admission ne signifie pas, de la part de la Conférence, l'adhésion totale à la ligne politique suivie par ce Parti. Mais, comme le soulignait **de Brouckère,** le vétéran du Socialisme Belge, dans son rapport, au moment où la démocratisation de l'Allemagne est une nécessité pour la Paix, les Socialistes laisseront-ils dans le noir cette partie de l'Europe, en même temps que le Vatican soutient la démocratie chrétienne et que le Parti Communiste est assuré de l'aide du Communisme International ?

Grumbach, au nom de la France, avait souligné les efforts que déployait le Parti Social-Démocrate Allemand dans la lutte contre le nationalisme et l'antisémitisme, efforts méritoires si l'on tient compte des traces laissées par la propagande nazie, par la situation misérable du peuple allemand actuellement, et par l'occupation militaire qui, bien que devant être nécessairement prolongée, ne constituait pas le meilleur climat pour une telle entreprise.

Il eut été, en effet, curieux que seuls les Socialistes du monde aient refusé leur appui aux Socialistes allemands, alors que la dénazification est un thème de leur propagande. L'admission au sein de la Conférence permettra également de faire directement les critiques ou les suggestions aux Socialistes allemands.

Sur la division des forces socialistes en Italie, la

Conférence a entendu notre lecture des déclarations du leader Saragat, du Parti dissident et les explications de Pietro Nenni, mais elle s'est déclarée insuffisamment compétente pour intervenir dans les affaires intérieures d'un Parti.

La résolution générale qui a été adoptée par 14 voix moins quatre abstentions (la Hongrie, la Pologne, l'Italie d'une part, la Hollande d'autre part), n'est pas la classique motion nègre-blanc qu'une lecture rapide pourrait laisser croire.

Voici son contenu :

La Conférence socialiste internationale, réunie à Anvers, du 28 novembre au 2 décembre 1947,

Après une large discussion des principaux problèmes politiques et économiques relatifs à **la paix** et aux tâches mondiales de la **reconstruction ;**

Constate que la lutte contre les dangers de conflits qui menacent actuellement encore les masses travailleuses, revêt le double caractère d'une lutte de classe pour le droit à la vie et d'une lutte des peuples pour la défense de la démocratie, sauvée au prix de tant de sang et de ruines.

La Conférence considère qu'en présence de ces dangers, le devoir de tous les partis socialistes est d'unir dans leurs pays respectifs les forces ouvrières et démocratiques, de resserrer les liens de l'**entente socialiste mondiale** et de réaffirmer les raisons qui les unissent, au-dessus de leurs divergences particulières.

Le but du socialisme est la conquête du pouvoir par les travailleurs pour assurer aux peuples de tous les pays la plus grande somme possible de bien-être et de réelle liberté dans la paix.

Le socialisme est, par essence, international. Il est indissociable de la démocratie.

Il ne sépare pas les causes économiques des causes politiques qui sont à l'origine de la tension actuelle.

LA PAIX

La Conférence socialiste internationale déclare :

Que l'existence de « blocs » antagonistes constituerait un danger continuel de heurts et de conflits ;

Que toute politique, orientée dans cette direction, doit être combattue par les partis socialistes ;

Que ceux-ci doivent mettre tout en œuvre pour rétablir et multiplier les contacts et les échanges, tant culturels que commerciaux, entre tous les pays ;

Que la première condition de la paix réside dans l'unification de l'Europe, dans la compréhension mutuelle et la coopération de tous les peuples du continent ;

Qu'en conséquence, les partis socialistes ne peuvent admettre une cassure définitive de l'Allemagne, qui ne pourrait avoir pour effet que de provoquer une recrudescence du nationalisme, du militarisme et de l'esprit de revanche en Allemagne et de consommer la rupture de l'unité européenne par la cris allisation des blocs ;

Que le régime futur de l'Allemagne, pour être authentiquement démocratique, doit comporter la dénazification, la réforme agraire et la socialisation, sous contrôle international, des industries-clés, et que les pays voisins de l'Allemagne doivent être assurés, par des garanties concrètes, contre toute possibilité de nouvelles agressions.

La Conférence considère que le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance de l'Autriche constitue un facteur essentiel de paix.

Elle estime, d'autre part, que le sort des démocraties et l'avenir du socialisme sont liés à la volonté d'unité de la classe ouvrière en Europe et dans le monde et qu'il est du devoir des partis socialistes de tout faire, dans la fidélité absolue à leurs principes, pour rétablir cette unité, qui a été rompue contre leur gré.

Elle regrette d'autant plus l'aggravation des divisions au sein de la classe ouvrière internationale, provoquées par l'agression dont le socialisme démocratique a été récemment l'objet.

La Conférence rejette les attaques lancées, notamment contre les partis socialistes de Grande-Bretagne et de France, et particulièrement contre des hommes comme Léon Blum et Attlee.

⁂

L'antisémitisme est un danger pour la démocratie et pour la paix. LaConférence adresse un appel à tous les socialistes, à tous les démocrates sincères pour qu'ils s'opposent énergiquement à toute tentative de faire revivre la propagande antisémite et elle dénonce l'antisémitisme comme un crime contre l'humanité.

⁂

En ce qui concerne les principaux problèmes internationaux actuellement posés, la Conférence déclare qu'en dépit des imperfections de la Charte, l'O.N.U., telle qu'elle existe, reste la seule institution internationale capable d'assurer la paix des peuples, et qu'elle doit être renforcée par l'expansion des forces démocratiques dans chacun des pays qui en font partie, par la dénonciation des menées réactionnaires et des prétentions à l'hégémonie qui en faussent le fonctionnement et par une coopération plus sincère et plus confiante des grandes puissances, dont les responsabilités sont prépondérantes.

La Conférence regrette vivement l'absence d'une action cohérente et ferme des Nations Unies à l'égard de l'Espagne de Franco. Elle réclame la reprise immédiate de l'effort international indispensable à la libération du peuple espagnol et au rétablissement de la République.

Elle condamne formellement toute immixtion d'Etats étrangers dans les affaires de la Grèce et considère que seul un gouvernement véritablement démocratique pourra restaurer dans ce pays, en dehors de toute pression ou ingérence extérieure, la paix civile et la liberté.

Elle porte la même condamnation contre toute intervention dirigée, en quelque pays que ce soit, contre la volonté du peuple souverain.

La Conférence, tout en considérant comme essentielle, la coopération des pays européens, reconnaît le besoin et apprécie l'utilité de l'aide américaine, dans la restauration d'une économie européenne. Elle souligne en même temps qu'aucune aide ne peut être acceptée qui comporterait une subordination politique ou sociale quelconque ou qui menacerait la possibilité des réformes socialistes dans les pays bénéficiaires.

LA RECONSTRUCTION ECONOMIQUE

La Conférence déclare que la paix du monde et le bien-être des travailleurs dépendent de la reconstruction rapide sur une base socialiste de l'Europe et des autres régions dévastées.

Elle enregistre avec satisfaction la nationalisation de certaines industries de base et les réformes agraires, premières mesures qui brisent la structure

capitaliste libérale ; ainsi que l'extension des mesures de planification socialiste. Elle réclame, à cette fin, une participation accrue des travailleurs dans la gestion publique de l'économie.

La Conférence regrette l'absence, immédiatement après la fin des hostilités, d'un plan de coopération internationale pour la reconstruction des régions dévastées par la guerre. Elle souligne l'importance d'une action internationale complète pour la reconstruction de ces régions, victimes de l'agression nazie.

La collaboration des seize nations réunies à la Conférence de Paris a été approuvée par les socialistes de la plupart de ces pays comme un acheminement vers ce but. En même temps, les nations de l'Europe de l'Est sont en train de développer une coopération économique entre elles également approuvée par les représentants socialistes de ces pays, présents à la Conférence.

La Conférence est d'avis qu'une coopération économique plus étroite entre tous les pays de l'Europe doit être rapidement réalisée, en vue d'aboutir, par une entr'aide mutuelle, dans le cadre des Nations Unies et sous l'impulsion du mouvement socialiste démocratique, à l'organisation socialiste d'une économie européenne.

⁂

L'existence, plus de trois ans après la fin de la guerre, de plusieurs centaines de milliers de **personnes déplacées** constitue un reproche à l'humanité et un obstacle à la reconstruction économique de l'Europe et du monde.

La Conférence fait appel à tous les gouvernements démocratiques pour qu'ils prennent immédiatement des mesures susceptibles d'offrir aux D. P. la possibilité de commencer une vie nouvelle et de reprendre un travail productif. Les portes de tous les pays devraient être ouvertes à ces malheureuses victimes du nazisme, du fascisme et de la guerre.

⁂

La présente résolution sera transmise à tous les partis socialistes et à toutes les organisations en contact avec le Bureau de Liaison et d'Information. Elle sera communiquée à la presse.

Elle fournira à l'opinion mondiale le moyen de confronter les positions du socialisme démocratique avec celles des diverses idéologies qui se heurtent en ce moment.

Elle s'inscrit dans la ligne de raison qui s'impose à l'adhésion de tous ceux qui, dans le monde, haïssent la guerre, l'oppression et l'iniquité sociale, refusent de se résigner au pire et partagent l'invincible conviction que les peuples sont capables de régler eux-mêmes librement leur destin.

Ainsi, la lutte contre les dangers qui menacent la paix revêt le double caractère d'une lutte de classe pour le droit à la vie et une lutte des peuples pour la défense de la démocratie. Les Socialistes, par essence internationaux et démocratiques, doivent resserrer les liens de l'entente socialiste mondiale et réaffirmer les raisons qui les unissent, au-dessus de leurs divergences particulières.

La Conférence **dénonce la politique des blocs** antagonistes, demande l'unification de l'Europe, s'oppose à la cassure définitive de l'Allemagne en deux, qui risquerait de provoquer une recrudescence du nationalisme. Elle estime, au contraire, que la dénazification, la réforme agraire et les socialisations des industries-clés, sous contrôle international, sont les meilleures garanties pour éviter un nouveau péril allemand.

Répondant aux attaques injurieuses du Kominform, la Conférence appelle à l'unité tous les Socialistes et regrette les attaques dont le socialisme démocratique et ses chefs ont été l'objet.

Sur les principaux problèmes internationaux, la Conférence a également pris position en dénonçant les menées réactionnaires et les prétentions d'hégémonie qui faussent le fonctionnement de l'O.N.U. Elle condamne formellement toute immixtion d'Etats étrangers dans les affaires de la Grèce, de même qu'elle avait unanimement protesté avec indignation contre le refus de visas aux Socialistes Grecs désireux de participer à la Conférence.

Elle apprécie l'aide du peuple américain à la reconstruction de l'Europe. S'appuyant sur l'opinion des syndicats américains, la Conférence estime que cette aide ne doit pas comporter ni une subordination économique, ni une limitation des réformes sociales.

Sur le plan économique, la Conférence est unanimement d'avis qu'une coopération plus étroite entre tous les pays de l'Europe doit être rapidement réalisée **en vue d'aboutir par une entr'aide mutuelle dans le cadre des nations unies et sous l'impulsion du socialisme démocratique, à une organisation socialiste d'une économie européenne.**

La Conférence a également fait appel à tous les Gouvernements démocratiques pour qu'ils prennent les mesures permettant aux personnes déplacées de recommencer une vie nouvelle.

En ce qui concerne le dernier point à l'ordre du jour, sur la **reconstitution de l'Internationale** socialiste, la Conférence a adopté le texte suivant :

La Conférence estime que les circonstances du moment ne sont pas favorables à la constitution d'une Internationale socialiste, mais que la question reste posée devant l'opinion socialiste internationale et que l'examen en sera repris en temps voulu.

En attendant, la Conférence a donné son accord à la proposition d'améliorer l'organisation actuelle des Conférences internationales.

Cette proposition a été résumée comme suit :

1° Les Conférences restent jusqu'à nouvel ordre la base essentielle des rapports organiques établis entre les partis membres.

Elles pourront être réunies deux fois par année.

2° Les règles d'admission des membres et la procédure du vote restent de la compétence de la Conférence elle-même.

Ces membres seront choisis par les partis intéressés parmi leurs dirigeants responsables et seront mandatés par eux de manière à pouvoir prendre des engagements en leur nom.

Ce Comité s'appellera **Comité International des Conférences Socialistes.**

4° Le Comité prépare et organise les Conférences.

Il peut former des Commissions qu'il charge de tâches particulières en accord avec les décisions de la Conférence.

Il est également responsable des actions pratiques dont le principe aura été approuvé par la Conférence, ainsi que du secrétariat et des activités de celui-ci.

5° Pour le fonctionnement du Bureau de liaison (S.I.L.O.) et du secrétariat, un règlement d'ordre intérieur déterminera les tâches et le fonctionnement du secrétariat.

6° Les partis membres pourront se réunir en **Conférences régionales.** Ils y inviteront une délégation du Comité.

7° La Conférence est d'avis que pour réaliser les

améliorations qu'elle propose, il y aura lieu de doubler les ressources annuelles et de modifier en conséquence, dans leur taux et leur répartition, les cotisations actuelles.

DECLARATION faite le 8 novembre 1947 par Giuseffe SARAGAT et Matteo MATTEOTI, membres du Comité directeur du Parti Socialiste des travailleurs italiens, à Léon BOUTBIEN, secrétaire à la Commission internationale du Parti Socialiste français S.F.I.O.

Si le Parti Socialiste italien s'engage aux prochaines élections à se présenter avec des listes séparées des listes communistes, sans accord au préalable avec les Communistes qui entameraient l'autonomie des listes, et tout en laissant, pour l'instant en suspens le problème de l'unité d'action, nous nous engageons à bloquer avec lui et à engager des discussions pour la réunion des deux Partis Socialistes dans le plus proche avenir.

Saragat ajoute que si sa personne était un obstacle à l'aboutissement d'une telle politique, il accepterait de se retirer pour éviter des difficultés psychologiques.

Si le Parti Socialiste italien refuse, la Conférence internationale devra en tirer les conclusions et ne pas créer de difficultés au Parti Socialiste des travailleurs italiens qui les empêchent de conduire la bataille électorale dans des conditions avantageuses.

Le problème espagnol a été évoqué au double titre du mouvement socialiste et de la situation de l'Espagne. Sur le premier point, la Conférence a chargé une Commission d'enquêter sur la division des Partis Socialistes émigrés et de présenter ses conclusions sur leur importance respective. Cette Commission doit se réunir en février sous la présidence de de Brouckère. Sur le second point, elle a réclamé « la reprise immédiate de l'effort international indispensable à la libération du peuple espagnol et au rétablissement de la République ».

CONCLUSION

La Conférence Internationale Socialiste d'Anvers a marqué une étape importante sur le chemin de la reconstruction de l'Organisation Socialiste internationale.

II. - LA RÉUNION DU "COMISCO"

(Comité Socialiste International)

Londres, les 9 et 10 Janvier 1948

Le Comité socialiste international, prévu par la conférence d'Anvers, s'est réuni à Transport House. Comme on sait, le Parti socialiste français était représenté par Salomon Grumbach et Louis Lévy.

Il avait devant lui un copieux ordre du jour, portant essentiellement sur des questions pratiques.

Rappelons que, pour la première fois, les représentants de la social-démocratie allemande étaient présents : Schumacher était là, avec le Dr Kadz. L'un et l'autre firent preuve du plus grand tact et se bornèrent à suivre attentivement les discussions.

La plus importante décision prise par le Comité fut la création d'un sous-comité qui, entre les sessions, préparera le travail du prochain comité. Il siégera à Londres et veillera à la gestion financière de la S.I.L.O. (Organisation de Liaison Internationale). Il sera composé de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de la Hollande, de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

Ce nouvel organisme va tenir bientôt sa première séance et préparera le prochain comité qui se réunira à Londres le 19 mars. Mais il est bien spécifié que ce comité ne siégera pas obligatoirement à Londres. Quant à la prochaine Conférence internationale, elle se tiendra à Vienne, en principe du 4 au 7 juin.

Notons ensuite que des mesures utiles ont été prises pour étendre l'entr'aide socialiste internationale.

LA RECONSTRUCTTION EUROPEENNE ET L'INTERNATIONALE

Nous en arrivons au seul problème politique qui ait vraiment été agité et dont il a été question, au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue de la réunion, par Morgan Philips.

Sur une demande d'un journaliste, le secrétaire général du Labour Party a été amené à dire que le comité n'avait pas cru devoir convoquer une conférence sur l'application du plan Marshall.

Il devait ajouter, quelques secondes plus tard, que le Labour Party prendrait l'initiative de convoquer une conférence socialiste à ce sujet.

Voilà qui mérite quelques explications :

Au cours de la réunion, Français et Belges, par la voix de Grumbach et de Victor Larock, avaient demandé, comme suite aux décisions de la conférence d'Anvers, que le comité prît l'initiative de convoquer une conférence, composée de tous les partis socialistes européens affiliés, pour examiner — selon la formule de Grumbach — *la reconstruction européenne, en rapport avec l'aide américaine, dans le cadre de nos conceptions socialistes.*

Mais la majorité du comité ne crut pas devoir accepter la proposition franco-belge. Elle n'estima pas qu'une telle convocation incombait au comité. Les pays de l'Est étaient, naturellement, hostiles; certains autres ne voulaient pas d'une convocation générale, mais seulement d'une convocation des pays acceptant le plan Marshall.

Cependant, l'idée émise par les Français et les Belges a prévalu néanmoins, puisque c'est sur la base de leur proposition que sera en fait convoquée la conférence prévue par le Labour Party.

Le Labour Party ne sera d'ailleurs pas seul à la convoquer. Sur sa demande, le Parti socialiste français a accepté, dans sa séance du comité directeur du 14 janvier, d'être lui aussi parti invitant.

Le Comité socialiste international a également élevé une **vigoureuse protestation contre les nouveaux crimes dont Franco vient de se rendre coupable.**

LA PROPAGANDE
et l'Education Socialistes

Le Cinéma Populaire :

C'est en vue de facilités diverses, dans le cadre de la législation et de la structure des organisations cinématographiques qu'a été constituée une association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture de Police et dont le titre est :

Le Cinéma Populaire, Ciné-Clubs Socialistes.

Cette association a pour objet :

1° De concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences;

2° A la propagation de la doctrine socialiste par la projection de films de caractère social, d'actualités socialistes, de documentaires socialistes français et étrangers.

Le Cinéma Populaire réalisera son objet par la création de ciné-clubs et l'organisation rationnelle de la tournées à travers la France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le siège de l'association est fixé à Paris, 12, cité Malesherbes.

Le Bureau comprend :

Président : Pierre Commin.

Vice-Présidents : Marceau Pivert, Raymond Lebourre.

Secrétaire général : Clair-Gérard Lagarde.

Conseiller technique : Julien Jenger.

Le Conseil d'administration compte, en outre, des camarades, metteurs en scène, producteurs, spécialistes, acteurs, etc.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Le Cinéma Populaire comprend :

1° Des membres actifs, qui payeront une cotisation annuelle de 50 francs. Les membres actifs sont les adhérents qui désirent consacrer effectivement une partie de leurs loisirs à l'animation de l'association : création et fonctionnement des ciné-clubs, organisation de séances et de tournées ambulantes, responsabilités locales ou départementales;

2° Des membres adhérents, qui payeront une cotisation annuelle de 25 francs. Ce sont ceux qui veulent participer à l'activité normale du *Cinéma Populaire*, ciné-clubs et tournées de projections, en assistant régulièrement aux séances et conférences. Ce sont les usagers.

La carte annuelle d'adhésion donne droit à l'entrée de toutes les séances des ciné-clubs et des tournées. A partir de la deuxième séance, des timbres mobiles devront être apposés à chaque séance au verso de la carte, contre remise d'une participation dont le montant sera fixé suivant les circonstances.

FONCTIONNEMENT

S'agissant d'une association, c'est-à-dire d'un groupement d'individus poursuivant des buts désintéressés, il faut signaler à l'attention de tous le caractère non commercial de son œuvre. Animée par des propagandistes bénévoles, il est possible que l'association réalise des bénéfices. Ces bénéfices éventuels seraient alors consacrés à l'amélioration du matériel, appareils et films, à la constitution de nouveaux services ambulants et aux trésoreries locales des ciné-clubs.

LE CENTRE NATIONAL

Le Centre National du *Cinéma Populaire*, 12, cité Malesherbes, Paris (9e), est dirigé par le Secrétaire général de l'association.

Il dispose d'un matériel cinématographique : appareils 16 mm. et films, et tend à créer plusieurs services ambulants avec voitures automobiles équipées, susceptibles d'accomplir des tournées d'un mois environ, suivant les circuits établis rationnellement et passant par les localités pourvues de ciné-clubs.

LEGATIONS DEPARTEMENTALES

Dans chaque département, *Le Cinéma Populaire* est animé par un délégué départemental. La tâche de celui-ci est de provoquer la création, dans chaque ville ou village, d'un « Ciné-Club Socialiste ». A cette fin, il sera proposé, au Centre National, les noms des animateurs locaux.

C'est le délégué départemental qui, en contact avec le Centre National, organisera les tournées ambulantes dans son département, réglera les circuits, discutera des programmes, sera responsable de la publicité, etc.

LES CINE-CLUBS SOCIALISTES

Le Ciné-Club Socialiste est l'organe local du *Cinéma Populaire*. Il se compose de tous les membres actifs et adhérents de l'association. Son activité principale est d'organiser dans le village un certain nombre de représentations cinématographiques au cours d'une année.

Pour cela, il doit pouvoir disposer d'une salle aux meilleures conditions, recruter le plus grand nombre possible d'adhérents, en assurant la publicité de l'association, tenir la comptabilité du Ciné-Club.

Comme il apparaît que les conditions d'exploitation les meilleures sont celles de la tournée départementale, c'est en accord avec le délégué départemental et les responsables locaux des Ciné-Clubs Socialistes voisins que chaque Ciné-Club pourra organiser des représentations périodiques. Dans les grandes villes où la création d'un Ciné-Club et son activité permanente pourra être envisagée, des séances à périodicité fixe pourraient être organisées, comme à Paris.

LES TOURNEES AMBULANTES

Les tournées ambulantes doivent être organisées par le Centre National en accord avec le délégué départemental.

1° Au cas où le délégué départemental n'a pas de service à sa disposition, c'est-à-dire une voiture automobile équipée avec un appareil de projection, un programme de films, un opérateur professionnel, c'est le Centre National qui fournira le service. Le service partant de Paris accomplira le circuit dans les conditions fixées en accord avec le délégué départemental.

2° Au cas où le délégué départemental disposerait d'un appareil de projection et aurait en général toutes possibilités d'exécuter une tournée dans son département, l'intervention du Centre National serait encore nécessaire. Ce dernier, en effet, dispose de films et de programmes complets qu'il peut mettre à la disposition d'une tournée.

LA SEANCE ISOLEE

Dans certains cas (Région Parisienne par exemple), il est possible d'obtenir le concours du *Cinéma Populaire* pour l'organisation de séances isolées, prêt de films, déplacement d'opérateur avec appareil, etc.

Le Centre National peut fournir aux intéressés toutes indications à ce sujet et les aider efficacement.

CENTRALE D'EDUCATION SOCIALISTE

C'est en mars 1947 que le Secrétariat général du Parti socialiste S.F.I.O., reprenant une vieille tradition, posa les premiers jalons de ce qui est aujourd'hui la Centrale d'Education Socialiste.

Elle ne comprenait alors que deux cycles de cours : un cours d'histoire du Mouvement ouvrier et socialiste depuis la Révolution de 1789 à nos jours, et un cours de formation de propagandiste, qui s'échelonnèrent à raison de deux par semaine, entre mars et juillet 1947.

Encouragé par les résultats positifs de ces premières expériences, le Secrétariat général du Parti socialiste S.F.I.O. décida d'en intensifier le rôle et la portée, et mit sur pied la Centrale d'Education Socialiste, sorte d'institut politique de la pensée et de l'action socialistes, dont les cours se répartissent dans deux écoles : *l'Ecole Socialiste* et *l'Ecole du Militant*.

ÉCOLE SOCIALISTE

A l'Ecole Socialiste, où l'appartenance au Parti n'est pas demandée, quatre cours ont été prévus entre le 1er décembre 1947 et le 30 juin 1948. Dans le premier, d'une part, on étudie et on interprète les phénomènes de l'économie actuelle; de l'autre, on procède à l'étude comparée axée sur le socialisme, des doctrines économiques, prémarxistes, marxistes et critiques des marxistes. Dans le second, fonctionnant de pair avec le premier, l'expérience des planifications économiques de l'U.R.S.S., de l'Allemagne hitlérienne, de l'Angleterre travailliste, des U.S.A., des pays scandinaves et des régimes coloniaux, y sera examinée. Pour ne pas laisser passer la commémoration du Centenaire de la Révolution de 48, les troisième et quatrième cours seront consacrés l'un à la formation et à l'évolution de la bourgeoisie française; l'autre à l'étude critique du Manifeste communiste et de la Révolution de 48.

La direction générale des cours est confiée à nos camarades Ernest Labrousse, Professeur à la Sorbonne, pour la partie économique, et Georges Bourgin, Directeur honoraire des Archives nationales, pour la partie historique, tous deux étant entourés d'éminents professeurs et techniciens particulièrement qualifiés tels que Charles Bettelheim, Jean Weiler, Charles-André Julien, Edouard Dolléans, Georges Duveau, Jean Duret, Albert Bouzanquet, Georges Vidalenc, Pierre Favreau, Léon Boutbien, Victor Fay et Gérard Kumleben.

ÉCOLE DU MILITANT

Faisant suite à la formation d'orateurs qui fut tentée en mars 1947, l'Ecole du Militant, exclusivement réservée aux membres du Parti, sera chargée de donner, dans deux cycles de cours fonctionnant également de pair entre décembre 1947 et mai 1948, d'une part, des notions et des conseils sur les méthodes et moyens de propagande; d'autre part, des renseignements pratiques sur les règles d'organisations devant inspirer l'administration et la vie du Parti à tous les échelons et sur l'utilisation de la doctrine et des programmes du Parti dans l'action des masses.

Placés sous la direction effective d'Henri Barré, conseiller de la République, ces cours sont faits par des spécialistes : psychologues, publicistes, parlementaires et autres responsables du Parti.

ÉTUDES SOCIALISTES et le MANUEL DU MILITANT

Les cours de l'Ecole Socialiste et de l'Ecole du Militant ne sont pas seulement destinés aux camarades sympathisants qui peuvent les suivre effectivement à Paris. Ils s'adressent aussi et surtout, dans toute la France et les territoires d'outre-mer, à toute personne désireuse de compléter sa formation intellectuelle, politique, doctrinale ou pratique.

C'est dans ce but, c'est aussi en vue de faciliter sur le plan cantonal, fédéral ou régional, l'organisation d'Ecoles sur le modèle de la Centrale d'Education Socialiste de Paris, que le Secrétariat général du Parti socialiste S.F.I.O. a décidé d'en éditer les cours dans les organes des deux Ecoles : *Etudes socialistes* et *le Manuel du Militant*. Entre le 15 janvier et la fin juillet 1948, dix-sept brochures reproduiront intégralement les cinquante-deux cours de l'Ecole Socialiste; onze brochures reproduiront les trente-neuf cours de l'Ecole du Militant.

Ainsi, se répercuteront dans toute la France et les territoires d'outre-mer les enseignements de la Centrale d'Education Socialiste.

⁂

La dernière circulaire du Secrétariat général en date du 19 décembre 1947, concernant la Centrale d'Education Socialiste, soulignait très nettement la nécessité de tout mettre en œuvre pour diffuser au sein de chaque fédération les brochures *Etudes Socialistes* et *le Manuel du Militant*.

Nous avons fait adresser le 29 janvier à chaque secrétaire fédéral adulte, J. S., Femmes socialistes, G. S. E. et M. E. O. les quatre premières brochures de la C. E. S.

— *Les Pré-Marxistes*, par Georges Duveau.

— *Les Plans économiques en U.R.S.S.*, par Charles Bettelheim.

— *Notions élémentaires de psychologie collective*, par Robert Salmon et H.-P. Maret.

— *La Section*, par Henri Malacrida et Jacques Clément.

Ces quatre premières brochures ont été envoyées *gratuitement*, à titre de propagande.

Cependant, compte tenu des nombreuses difficultés matérielles et financières que fait surgir leur publication, il ne nous sera pas possible de le faire régulièrement.

Il reste bien entendu que les responsables fédéraux à l'Education et à la Propagande recevront gratuitement et régulièrement les brochures de la C. E. S. dès qu'ils se seront fait connaître.

COMITÉS FÉDÉRAUX D'ÉDUCATION SOCIALISTE

Le Secrétariat général réitère son appel en vue de la création sur le plan fédéral ou régional d'une Ecole Socialiste fonctionnant sur le modèle de la Centrale d'Education Socialiste.

A cet effet, il suggère la constitution, avec les responsables à l'Education et la Propagande adultes, J. S., Femmes socialistes, Etudiants socialistes, G. S. E., M. E. O. et Cercles d'études Jean-Jaurès, d'un COMITE FEDERAL D'EDUCATION SOCIALISTE, dont le secrétaire, directement en relation avec le camarade Albert Nebbot, secrétaire de la Centrale d'Education Socialiste, pourrait soumettre à ce dernier toutes suggestions et demandes sur :

1° La mise en place de l'Ecole fédérale;

2° L'organisation de conférences éducatives et de journées d'études;

3° L'installation de bibliothèques socialistes;

4° Toutes autres questions touchant à l'éducation et à la propagande.

Soucieux dès maintenant d'étendre la portée et les tâches de la Centrale d'Education Socialiste pour l'année scolaire 1948-49, le Secrétariat de la C.E.S. sera très heureux, une fois le Comité fédéral d'Education socialiste mis sur pied, de recevoir de lui toutes suggestions utiles sur :

a) le fonctionnement de la C.E.S. et sa répercussion dans les fédérations métropolitaines et outre-mer,

b) le programme de la prochaine année scolaire; nombre et choix des cycles de cours,

c) la publication des brochures de la C.E.S. :

— présentation et rédaction,

— usage au sein du Parti et des organismes sympathisants,

— échanges avec l'étranger.

• LES CERCLES JEAN-JAURES •

Le cercle Jean-Jaurès est un *groupe socialiste d'entreprise*. Mais en même temps qu'il appelle les militants et sympathisants à des activités en rapport avec leur profession et leurs habitudes intellectuelles, le Cercle Jean Jaurès constitue un organe d'études doctrinales, philosophiques, historiques, techniques et pratiques, dont les ressources infinies doivent permettre l'expansion de la pensée socialiste dans les milieux intellectuels.

Dans ce sens, il constitue *un cercle d'études*.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.

1° — *Exposé des principes :*

Le Cercle d'Etudes Socialistes Jean Jaurès est le groupement des universitaires animés de l'esprit socialiste, qu'ils soient membres de la S.F.I.O. ou sympathisants à son action. L'activité propre du cercle Jean Jaurès n'est à aucun degré une activité de parti. Affranchi des contraintes de l'action politique, le Cercle Jean Jaurès entend être un groupe de libres études, orienté vers le socialisme et ouvert à tous les aspects de la pensée socialiste, à toutes les constructions théoriques, à toutes les suggestions pratiques.

A cet effet, il s'efforce de ne rien ignorer des expériences et des créations du Socialisme en France ou à l'étranger.

Le cercle Jean-Jaurès s'interdit rigoureusement toute incursion dans le domaine syndical. Il tient pour un devoir vis-à-vis du syndicalisme, dont il respecte l'autonomie, de ne chercher à peser en aucune façon, en aucune circonstance, sur les décisions syndicales.

2° — *Organisation générale :*

Les membres du Parti Socialiste et les sympathisants au Parti socialiste, travaillant dans le même établissement ou dans des établissements similaires forment une subdivision du Cercle d'Etudes Socialistes Jean Jaurès, dans les conditions suivantes :

1° — Les membres de l'Enseignement du 1er degré, travaillant dans le même arrondissement de Paris, dans le même canton de banlieue ou de province, constituent une subdivision.

2° — Les membres de l'enseignement du second degré, classique, moderne, technique, forment, suivant leur nombre, une subdivision par établissement ou par groupe d'établissements.

3° — Les membres de l'Enseignement supérieur forment, suivant leur nombre, une subdivision pour une ou plusieurs facultés.

Les différentes subdivisions d'une même circonscription territoriale, arrondissement à Paris, canton en banlieue ou en province, forment un groupe qui se mettra en rapport avec les organismes correspondants du Parti Socialiste et s'associera de tous ses moyens à leur aciton éducative.

Tous les groupes d'un même département constituent une Union en liaison avec la Fédération socialiste départementale.

Le Cercle d'études socialistes Jean Jaurès est constitué sur le plan national par l'ensemble des Unions départementales.

Organisation intérieure.

1° — Chaque subdivision désigne un correspondant, membre du Parti, qui se tient en liaison avec le groupe.

2° — Chaque groupe ou subdivision est dirigé par un bureau formé de membres du Parti. Ceux-ci sont désignés chaque année par les membres du Parti appartenant à ce groupe. Il est adjoint au bureau une commission consultative renouvelable chaque année au suffrage direct par tous les membres du groupe, membres du Parti ou sympathisants, elle peut comprendre des sympathisants.

3° — Chaque union départementale est dirigée par un bureau composé de membres du Parti et formé d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier. Ce bureau est nommé chaque année par les membres des bureaux des groupes appartenant à l'Union Départementale considérée. Il est chargé essentiellement de coordonner l'action des groupes et, d'autre part, de se tenir en rapport : 1° — avec l'organisation centrale du cercle ; 2° — avec la fédération socialiste locale.

Administration centrale :

BUREAU. — L'Administration centrale du Cercle est confiée à un bureau choisi sur une liste nationale ouverte à tous les membres du Parti appartenant au Cercle Jean Jaurès. Ce bureau est formé de 12 membres dont 11 sont élus annuellement par l'ensemble des membres du Parti adhérant au Cercle et votant dans leur groupe, le douzième étant un membre du Comité Directeur du Parti, délégué par ce Comité. Les membres, élus du Bureau désignant un secrétaire général, des secrétaires-adjoints qui se répartissent les tâches administratives, 1 trésorier, 1 trésorier-adjoint, 1 archiviste.

COMMISSION DE TRAVAIL. — Le bureau s'adjoint une commission de travail formée de volontaires membres du parti ou sympathisants, chargée d'assister dans ses diverses activités.

ACTIVITE DU CERCLE JEAN JAURES

Le Cercle Jean JAURES met en œuvre les divers moyens qui permettent de répandre la pensée socialiste et de faire connaître l'action socialiste à l'intérieur et à l'extérieur du Cercle.

A cet effet :

1° — Il provoque des débats à l'intérieur des groupes sur des sujets intéressant le Socialisme.

2° — Il organise des conférences ou des causeries suivies de débats avec le concours d'orateurs qualifiés.

3° — Il édite, sous la responsabilité de son Bureau National et du Comité Directeur du Parti Socialiste une revue destinée à rendre compte de l'activité du Cercle et à faire connaître la position du Parti devant les grands problèmes du monde moderne.

COTISATION ET CARTE D'ADHERENT.

La cotisation annuelle est celle des groupes d'entreprises socialistes, soit par an 100 Francs. Cette somme est répartie entre l'organisation locale (Groupe et Union) et le Bureau National du Cercle (75 francs).

La première cotisation donne droit à une carte d'adhérent fournie par le Bureau National. La carte est valable pour l'année scolaire en cours. La première année ayant été une période de départ, il a été décidé que les cartes émises jusqu'à ce jour seraient valables jusqu'au 30 Septembre 1947. Après cette date, le paiement de la cotisation sera attesté par l'apposition au verso de la carte d'un timbre annuel.

Pour les demandes de cartes et le paiement des cotisations, s'adresser à notre camarade LE DOLLEY, 15, Square de Châtillon, Paris, XIV°, (Compte-Chèques-Postaux PARIS 5663-48, 12 Cité MALESHERBES).

REMARQUES.

1° — L'essentiel est de mettre sur pied des groupes de base et d'en faire de véritables groupes d'études. Je suis persuadé que la vie et l'activité du groupe dépendront pour une très large part du choix de responsable. C'est vous, certainement qui, dans la plupart des cas, pressentirez le camarade qui sera désigné comme secrétaire de chacun des groupes de votre Union. Il convient de confier ces fonctions à un camarade qui y voit autre chose qu'une corvée administrative. Le rôle de Secrétaire de Groupe est très important ; car, selon notre conception démocratique de la vie du cercle, c'est le travail des groupes de base qui sera la condition de notre expansion et de notre vitalité.

2° — Soit avec les moyens locaux, soit avec le concours du Bureau National, il y aura lieu d'établir un programme de conférences périodiques destinées aux membres du Cercle, aux membres du Parti et aux Sympathisants de toute origine. Notre ambition serait, par ce moyen, de faire pour notre Parti quelque chose de comparable à ce que fut jadis la Ligue de l'Enseignement. Nos conférences ou nos causeries suivies de débats, traiteront les sujets les plus divers dans un esprit d'objectivité scientifique, sans pour cela perdre de vue le caractère *socialiste* de notre entreprise. Elles ne devront jamais, en tous cas, devenir le prétexte de polémiques locales et partisanes.

Envoyer l'argent à Pierre GIRAUD — C.C.P. 2350-35 PARIS, 37, Boulevard Jourdan (14°).

Les envois de journaux sont groupés chez le responsable départemental qui assure la répartition et la diffusion.

Nous signalons aussi la nécessité de diffuser « la REVUE SOCIALISTE » (Librairie Rivière, 31, rue Jacob, PARIS).

Notre Famille Socialiste

Les Jeunesses Socialistes

A la Conférence de Toulouse, le mouvement des Jeunesses Socialistes S.F.I.O. s'est donné de nouveaux statuts, acceptés à la suite sans modifications par le Comité directeur du Parti. Ce Congrès a tracé la ligne d'action du mouvement en différents rapports. Depuis l'installation du Bureau national élu à Toulouse, de nombreuses difficultés se sont élevées. Il a fallu reconstituer les dossiers des différentes fédérations. Toute la documentation était en possession du Bureau dissident. Une attribution de papier nécessaire à la parution du journal national ne nous a pas encore été faite. Et puis, nos possibilités pécuniaires étaient limitées. Malgré ces obstacles, nous avons réussi avec l'aide du Parti à sortir un journal : « Les 3 Flèches ». Un gros effort a été fait sur le plan « Sports et Loisirs ». Nous avons mis sur pied des camps de vacances en Autriche. Un départ a eu lieu aux envi-décembre. Un autre fut remis faute de participants en février. Un stage d'éducation avait été prévu pour. La propagande, qui nécessite un gros apport de fonds, a été très limitée.

Le Comité national, qui s'est réuni les 7 et 8 janvier, a enregistré la démission du secrétaire national, Eugène Cattoën, qui ne remplissait pas les conditions nécessaires pour assumer une telle responsabilité.

Ce Comité a établi les grandes lignes de travail de la nouvelle équipe. Les grands problèmes jeunes d'actualité dont le service militaire à 18 mois, la formation professionnelle et sportive, la question de l'apprentissage ont été l'objet d'une étude particulière. Dès que le Parti aura défini sa position, « Les 3 Flèches » entreprendront une importante campagne. La question des Sports et Loisirs a été particulièrement approfondie.

La réussite de tous ces projets dépend de l'ardeur et de la volonté des jeunes. Cependant, l'aide amicale des adultes est nécessaire. Leur expérience acquise au cours d'une vie militante doit axer nos jeunes camarades dans la voie du Socialisme réalisateur. C'est avec courage que le nouveau Bureau national entreprend de faire des Jeunesses Socialistes, le grand mouvement politique des jeunes épris de paix, de justice sociale et de liberté.

Jeune !

Tu ne peux endosser,
ni l'uniforme russe,
ni l'uniforme américain,

alors lis...

" LES TROIS FLÈCHES "

Organe National des Jeunesses Socialistes S.F.I.O.

Dans tous les Kiosques
TOUS LES JEUDIS : 5 FR.

Abon.: Courtois 5472-35 Paris
1 an: 250 frs | 6 mois: 140 fr.

Le Mouvement de l'enfance ouvrière

Avec la rentrée des classes, l'activité des groupes de Fa uconsRouges reprend. C'est d'abord la reprise de contact entre les Aides et les enfants dispersés après la République pour leur second mois de vacances, la réorganisation des équipes et la nouvelle répartition des responsabilités parmi les Faucons. Puis le travail administratif, les déclarations d'assurances, la reprise des cartes et des timbres.

Déchargés de ce travail matériel, il faut aussitôt penser à ce que les équipes feront pour le mois de décembre, pour célébrer comme il convient Noël et les enfants, ceux qui sont dans nos groupes et les petits camarades de l'extérieur. C'est l'organisation des veillées intimes et sympathiques entre Faucons, parents, amis, sympathisants, ou des fêtes de solidarité, groupant un public plus important et qui demandent une préparation plus fouillée, un programme plus recherché, moins spontané, parfois moins caractéristique des activités des équipes.

Fin décembre, début janvier, l'on voit les Aides et les Faucons affairés, occupés à réunir les jouets, le chocolat, les gâteaux et les fruits avec lesquels ils fêteront leurs petits amis, leur montreront qu'ils sont vraiment solidaires de leurs camarades, les enfants d'ouvriers.

Mais c'est aussi le trimestre du Cercle National d'Aides, avec auto-critique des activités de l'année passée et en particulier de la République, et vues générales sur l'activité de l'année à venir. Ce C.N.A. s'est tenu à Montry au Centre d'Education Populaire, les 8, 9, 10 et 11 novembre et a été suivie de l'Assemblée générale du M.E.O., groupant pour la première fois les Aides et les Amis, responsables solidairement des destinées de notre Mouvement.

Pour renseignements, création de groupe, documentation, s'adresser au Mouvement de l'Enfance Ouvrière, 9, rue Victor-Massé, Paris-9e.

LE BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le B.D.I., 12, Cité Malherbes, Paris-9e, est à votre disposition pour vous donner tous renseignements et documentations utiles pour la propagande. Ecrivez-lui !

BIBLIOTHEQUE SOCIALISTE

Les fichiers auteurs et matières de la Bibliothèque Centrale du Parti sont maintenant terminés.

Lorsque vous passez 12, Cité Malherbes, venez prendre connaissance des livres qui sont à votre disposition.

Des prêts à domicile n'excédant pas 15 jours sont consentis à tous les membres du Parti, à jour de leurs cotisations.

Les Délégués permanents du Parti

Le groupe des délégués permanents du Parti, dont le statut s'améliore en même temps que se développe son action, a participé activement à la défense du Parti lors de la crise ministérielle et des grèves, après avoir fourni un effort pénible mais efficace lors de la campagne électorale municipale.

L'ensemble de leurs rapports, toujours très documentés, reflète une amélioration notable de la situation du Parti dans le pays, et donne de nombreux motifs d'espérer une meilleure compréhension de son attitude sur le plan politique et de la nécessité du mouvement en faveur de la libération syndicale.

De cette période de lutte politique et sociale ardente, il ressort bien que la grève ainsi que le souligne un de nos délégués) « a eu non seulement des conséquences fâcheuses pour l'économie nationale, mais également pour nos camarades qui ont eu à subir de nombreuses voies de fait entraînant souvent des incapacités de travail. » (Un de nos camarades de Liévin, restera probablement aveugle à la suite de coups reçus des communistes).

Ils ont suivi, en outre, la crise scissionniste qui atteint certains membres du Parti, et l'ensemble des informations démontrant bien l'état de bonne santé du Parti à ce sujet, indique l'échec total de la scission recherchée par quelques noyaux d'éternels mécontents.

Partout enfin ils ont rencontré des camarades fermement décidés à faire respecter le Parti contre les agressions dirigées contre nos militants, nos réunions et nos permanences.

Enfin, quelques manifestations intéressantes ont été réalisées sur le plan de la défense paysanne par plusieurs de nos délégués, lors de plusieurs journées de démonstration de motoculture.

Signalons en toute dernière information les progrès de la propagande par le cinéma, dont les tournées appuyées par nos délégués permanents, se développent sous le contrôle de la Commission cinématographique du Bureau national de propagande du Parti.

La Coopérative populaire socialiste

Nous rappelons aux camarades de Seine-et-Oise que nous organisons le samedi 7 février, à 15 heures, au 9, rue Victor-Massé, une assemblée d'informations pour les secrétaires de section de ces deux départements.

Fondée en mars 1946, la Coopérative a reçu 300 adhésions uniquement pour les services du du Parti en plusieurs départements.

A la demande de quelques camarades de Seine-et-Oise, un système a été étudié qui doit permettre cette année le développement rapide de notre mouvement, auquel notre ambition est d'intéresser l'ensemble du Parti.

Notre but : remédier par tous les moyens en notre possession à l'augmentation du coût de la vie par l'achat à la production et la vente directe sans profit que les appointements de sgérants de magasins et les frais généraux limités à l'extrême.

Nous comptons sur la présence d'un représentant par section afin de pouvoir dès le mois prochain, faire du travail utile.

De mars à décembre 1947, nous avons acheté pour 1.950.248 fr. de marchandises que nous avons revendues 2.136.604 francs ce qui, avec le stock d'environ 100.000 francs au 31 décembre, laisse un bénéfice brut d'environ 286.000 francs.

Etant donné les faibles moyens dont nous avons disposé, nous estimons que si les camarades du Parti nous apportent toute l'aide dont ils sont capables, nous ne pouvons que nous développer considérablement et faire œuvre de propagandistes.

Le Directeur Général.
E. PERONNE.

La nouvelle Commission Nationale Féminine

élue au dernier Conseil National

Sur 100 Fédérations, 84 ont voté, 2 se sont abstenues, 14 n'ont pas pris part au vote.

Sur l'ensemble des 84 suffrages exprimés, une liste de la Région parisienne et 2 listes de province non conforme ont du être annulées.

Résultats :

Sur le plan Région parisienne :

Elues :
1. BURAY-DEGROND Madeleine 63
2. FOUCHÈRE Berthe 58
3. GAZIER Marie-Louise 56
4. EVERARD Fernande 54
5. BRAS Madeleine 52
6. COLLETTE-KAHN Suzanne 51
7. BRET Lucienne 48
8. WEILER Simone 47
9. CARBANNE Alice 45

Sur le plan Province :

1. LAURE Irène 76
2. LACORE Suzanne 68
3. LAMPIN Victoire 64
4. RAUZE Marianne 60
5. GARROU Marie-Henriette 54
6. BINOT Marguerite 53
7. LEMPEREUR Rachel 53
8. ROLLO René 51
9. COQUIN Armandine 48
10. LAISSAC Madeleine 47
11. ROMEO Thérèse 43
12. RALLON Marie 41
13. MAY Jeanne 39
14. DAMMERT Georgette 38
15. BOUCHERON-TEXIER M. 38

Sur le plan Union Française :

EBOUE Eugénie 45

Militantes, Secrétaires de Section,

Vous êtes-vous abonnées ?

Faites-vous le nécessaire pour recueillir ou renouveler les abonnements ?

au Bulletin National des Femmes Socialistes

Publication mensuelle qui sert de lien entre toutes les camarades du parti.

Abonnement : **100 frs** à partir de Janvier 1948.

C. C. P. Irène LAURE - PARIS 5729-75.

LE PARTI ET L'U

Commission de la F. O.

Le Secrétariat Général a décidé, depuis le Congrès de Lyon, d'organiser sur une base nouvelle la Commission de la France d'Outre-Mer qui fonctionne au Parti. Cette Commission est, depuis cette époque, subdivisée en sous-commissions, dont chacune est chargée de l'étude des problèmes particuliers à chaque territoire, ou groupe de territoires, de la France d'Outre-Mer, sous la responsabilité d'un camarade qualifié. La réunion des secrétaires des sous-commissions forme une « commission d'étude », qui se réunit régulièrement, afin que le Secrétariat Général soit tenu au courant de leurs travaux et qu'il puisse communiquer, de son côté, les informations reçues des Fédérations lointaines.

Un certain nombre de questions ont été soumises à l'étude de ces Commissions. Les études élaborées lors de l'examen des réponses à ce questionnaire serviront de documentation de base qui permettra une meilleure compréhension des intérêts de la population des différentes régions. Il est en effet indispensable, pour avoir une vue objective de ces problèmes, de connaître de près les événements qui se sont déroulés durant ces dernières années, la situation économique, la vie sociale des populations dans ces territoires, chacun d'entre eux présentant un aspect différent.

Organisation du Parti dans les territoires d'outre-mer.

Le Secrétariat Général s'attache actuellement à créer des Fédérations dans les pays de l'Union Française où il n'en existe pas encore (Océanie, Guyane, Réunion, Togo, etc.), à relancer les camarades des Fédérations qui ne se montrent pas assez vivantes, à encourager et entretenir une correspondance suivie avec celles qui fonctionnent normalement, souvent dans des conditions très difficiles (Indochine, Madagascar, etc.).

Pour que tous nos camarades puissent participer avec nous aux résultats des efforts que nous sommes décidés à porter dans ce domaine, le Bulletin Intérieur réservera, dans chacun de ses numéros, une page dans laquelle figureront les faits marquants de la vie de nos Fédérations des territoires d'outre-mer, le résumé du travail effectué dans les Commissions, et toutes informations utiles. On y parlera également des travaux de l'Assemblée de l'Union Française, à laquelle le Parti est heureux d'être largement représenté. Nous désirons non seulement nous appuyer sur elle dans notre travail, mais également la seconder dans ses efforts en toute occasion.

L'Indochine.

Parmi tous les problèmes qui se posent actuellement au Parti dans le cadre de l'Union Française, l'un revêt un caractère particulièrement angoissant : c'est celui de l'Indochine.

Chacun connaît la complexité du problème indochinois : les diverses proclamations des autorités françaises se déclarant prêtes à reconnaître la liberté et l'indépendance du Viet-Nam dans le cadre de l'Union Française ; les déclarations analogues du Président du Gouvernement du Viet-Nam ; et pourtant, la guerre continue...

Les Socialistes, dans leur Congrès de Lyon, ont demandé la paix immédiate avec l'Indochine . ils ont précisé par la suite, par la voix du Comité Directeur, que « l'heure était venue d'engager les négociations avec le Président Ho Chi Minh et les éléments les plus représentatifs du peuple viet-namien ». Cela signifie, en clair, que si les Socialistes sont d'accord pour que s'engagent des négociations avec des personnalités représentatives du Viet-Nam ils n'acceptent pas que Bao Daï soit consulté.

La récente correspondance du Secrétaire de la Fédération de Cochinchine fixe la position de nos amis de Saïgon que résume d'ailleurs le télégramme suivant :

« Tous camarades vietnamiens et français sud Viet-nam maintenant leur position idéal paix et libération humaine, déclarent que : Primo : indépendance Viet-Nam dans cadre Union Française, doit accélérer retour paix ; Secundo : problème trois Kys relève uniquement Vietnamiens ; Tertio : traité solennel proclamant ces deux points satisfera aspirations légitimes Viet-Nam si personnalité vietnamienne signataire quelle qu'elle soit affirme esprit et volonté démocratiques.

« Pour Fédération S.F.I.O. Sud Viet-Nam :
« Hervochon. »

Ce télégramme a été voté à l'unanimité par la Fédération de Cochinchine le 31 décembre dernier. Et à ce sujet, un de nos camarades nous écrit à titre personnel : « Cette position, conforme à notre idéal, ne traduit pas seulement la pensée de tous les Socialistes du Sud-Viet-Nam, mais encore l'opinion et le désir profond de toute une population lasse de la guerre, mais qui ne veut pas perdre le profit de sa lutte. »

Nous avons reçu, d'autre part, le 20 janvier, par l'intermédiaire d'Hervochon, secrétaire de la Fédération de Cochinchine, communication d'une lettre que lui avait envoyée le Secrétaire de la Section Vietnamienne de la S.F.I.O. de Cochinchine. En voici quelques extraits :

« Cette motion (il s'agit du télégramme mentionné ci-dessus), tu

L'importance des débats qui ont eu lieu sur les problèmes de l'Union française, tant au Conseil National de mars 1947, qu'au Congrès National de Lyon, ont montré l'importance que le Parti Socialiste attache à leur solution.

Il entend maintenant faire passer dans la réalité des faits les principes mêmes définis par la Constitution française et orienter son action en vue d'aboutir le plus rapidement possible à faire de l'Union française une véritable communauté fraternelle et solidaire de peuples sincèrement unis dans une union librement consentie.

Tel est le fondement de sa politique qui doit aboutir à une organisation véritablement démocratique assurant aux peuples de l'Union le libre exercice de leurs droits de citoyen de l'Union française, la prospérité économique, la justice sociale et la sécurité.

Mais pour être efficace, cette politique doit être expliquée et soutenue par les militants de nos fédérations et de nos sections. Elle répond aux aspirations des populations dont l'immense masse rejoindra nos rangs dans la mesure où nos réalisations politiques, notre propagande et notre organisation leur donneront la preuve de notre volonté d'action et de la puissance de notre rayonnement.

Il appartient à nos camarades des territoires d'outre-mer comme à ceux de la Métropole de promouvoir cette politique. Troisième dans la Métropole, notre Parti peut être le premier dans

NION FRANÇAISE

L'Union française si chacun prend nettement conscience de ses responsabilités et agit en conséquence.

Les résultats obtenus jusqu'à présent nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance; dans tous les territoires, nos fédérations doivent se mettre hardiment au travail, organiser la propagande et le recrutement, rassembler autour d'elles les masses autochtones décidées à participer à l'organisation d'un monde toujours meilleur et essentiellement organisé pour le plus grand bien des hommes, quels que soient leur courage, leur race, leur civilisation, leurs conceptions philosophiques ou religieuses.

Sans sous-estimer les difficultés, les socialistes savent que l'effort qui leur est demandé est à la mesure du but à atteindre; ils savent que le stade des timidités et des hésitations est dépassé, que les événements vont souvent plus vite que la volonté des hommes et ils entendent non pas les suivre, mais les précéder.

Avec les populations d'outre-mer, les socialistes de la Métropole et des territoires entendent conduire les peuples encore « dépendants », à accélérer le plus rapidement possible à une organisation démocratique et indépendante dans le cadre d'une vaste Confédération française, en laquelle ils seront librement associés, première étape vers une Confédération des Peuples qu'ils souhaiteraient voir devenir, dans un avenir prochain, universelle.

es chargé de l'envoyer au Comité Directeur. Mais les motions sont généralement trop brèves et elles risquent de prêter à confusion. Il a été question de négociations avec toute personnalité vietnamienne capable de réaliser les aspirations du peuple et de ramener la paix au Viet-Nam. Tout le monde a été d'accord pour ne pas s'attacher au nom d'une personne, mais de se rallier à une idée. Au nom des camarades vietnamiens, j'ai demandé et obtenu qu'on ne nous oblige pas à soutenir Bao Daï. Cela ne signifie pas que nous persistons à faire une politique de personne. Si nous avons soutenu Ho Chi Minh, ce n'est pas pour lui-même, ce n'est pas non plus parce que nous sommes d'obédience communiste. Qu'on traite avec lui ou qu'on traite avec un autre, que nous importe. J'ai moi-même cité à l'appui de cette thèse ce passage du « Populaire » de Paris :

« Quoi qu'il en soit de ces entretiens, ils ne pourraient avoir « de portée réelle que dans la mesure où Ho Chi Minh s'étant ral- « lié à lui, Bao Daï pourra être considéré comme le représentant « qualifié du peuple vietnamien et qu'il pourra utilement prendre « des engagements en son nom: »

« N'ayant aucune confirmation de ces ralliements, nous ne sommes pas en mesure de soutenir cet empereur déchu.

« Dans une réunion tenue aujourd'hui entre sections vietnamiennes, les camarades m'ont chargé de te faire part de toutes ces précisions nécessaires qui devront être communiquées au Comité Directeur. »

Les conditions dans lesquelles se débattent les camarades rendent indispensable, pour nous qui ne voyons les choses qu'à distance, de connaître non seulement les positions officielles des camarades de la Fédération, mais aussi l'opinion d'autres camarades qui pourraient se trouver minoritaires. C'est à ce titre que nous avons reçu une lettre d'un camarade qui nous écrit à titre personnel :

« Cette position (indiquée dans le télégramme d'Hervochon), conforme à notre Idéal, ne traduit pas seulement la pensée de tous les Socialistes du Sud-Viet-Nam, mais encore l'opinion et le désir profond de toute une population lasse de la guerre, mais qui ne veut pas perdre le profit de sa lutte. »

Plus loin, dans la même lettre :

« Au cours de l'échange de vues de dimanche (réunion de la Fédération au cours de laquelle fut voté le texte du télégramme), il est à retenir que notre camarade Tung, qui venait de sortir de la prison après avoir été mis en prévention pour relations avec le maquis cochinchinois, nous a apporté le renseignement suivant : « Si Bao Daï obtient l'indépendance dans l'Union Française, les Communistes se rallieront à lui. » Ce renseignement a d'autant plus de valeur que — je le dis sans sourire — la maison centrale de Saïgon est actuellement l'endroit le mieux renseigné du pays sur la situation dans le maquis... »

Rien cependant, malgré les efforts que nous faisons pour augmenter nos sources d'informations ne confirme jusqu'à présent les assurances données par cette dernière lettre. Il nous semble seulement utile d'apporter l'opinion de nos correspondants — et en particulier des plus autorisés, nos camarades des Sections extra-métropolitaines, — et il ne nous appartiendrait d'ailleurs pas de conclure. Mais nous espérons que cette rubrique aidera nos camarades à être mieux au courant de la pensée de nos amis lointains.

Les problèmes de l'Union Française méritent plus que jamais l'attention de l'opinion publique métropolitaine et celle du Parti Socialiste en particulier.

La nouvelle Constitution française, dans son préambule et dans son titre VIII, pose un certain nombre de principes qui doivent passer rapidement du domaine de l'abstrait dans celui du concret.

Il fallait tenter de dégager un contenu politique, économique, social et culturel de l'Union Française.

C'est ce qui vient d'être fait par Roger Deniau et l'équipe qu'il anime, dans un ouvrage qui doit être entre les mains de tous les militants du Parti et de tous ceux qui veulent bien se rendre compte qu'il n'y a plus maintenant que des « citoyens de l'Union Française ».

« Avec tes défenseurs » doit être lu et diffusé.

avec tes défenseurs

par

Roger DENIAU

★

préface de Guy MOLLET

AUX EDITIONS DE LA LIBERTÉ 190 fr.

CONSEIL NATIONAL

des 16 et 17 Décembre 1947

RÉSOLUTION

Le Conseil National, réuni les 16 et 17 décembre 1947, constate que les libertés politiques et la Paix sont aujourd'hui plus directement et plus dangereusement menacées que jamais.

La crise économique et sociale s'est aggravée et, dans le même temps, deux évènements ont profondément modifié la situation politique.

D'une part, la nouvelle orientation définie par la conférence des neuf partis communistes qui s'est tenue à la fin de septembre en Pologne, constitue une véritable déclaration de guerre au Socialisme et à la Démocratie. En acceptant la division du monde en deux blocs, en appliquant servilement les mots d'ordre du kominform, le P.C.F. a une nouvelle fois donné la preuve de sa subordination totale à la politique de la Russie soviétique.

D'autre part, les résultats obtenus par le R.P.F. aux élections municipales du 19 octobre ont révélé les dangers que fait courir aux institutions républicaines et à la démocratie elle-même, un mouvement dont le but essentiel est d'instaurer le pouvoir personnel et de dessaisir la souveraineté nationale de ses droits fondamentaux. Les mêmes hommes qui acceptent les solutions de violence dans l'ordre de la politique intérieure, acceptent eux aussi l'idée de la guerre fatale.

Le Conseil national approuve les initiatives prises par les organismes centraux du Parti pour dénoncer ces dangers à l'opinion publique et appeler au rassemblement des forces ouvrières et démocratiques. Il fait siens, en particulier, le manifeste publié par le Comité directeur le 22 octobre 1947 et le discours prononcé, au nom du Groupe parlementaire par Guy Mollet, Secrétaire général du Parti. Il exprime à Léon Blum sa gratitude pour avoir traduit devant le pays et devant le monde, par sa déclaration à l'Assemblée nationale le 21 novembre, la volonté de tous les socialistes et de tous les démocrates de prendre la tête du combat pour la paix, pour la justice sociale et pour les libertés.

Le Conseil national confirme au Comité directeur le mandat de poursuivre les négociations en cours pour organiser la troisième force dans le pays et souligne la nécessité de les faire aboutir dans les délais les plus brefs.

Dès maintenant, le Parti socialiste adresse un appel à tous les hommes attachés comme lui à la Paix, à la Liberté, à la Justice sociale. Il se félicite de trouver, au premier rang de ce combat, la classe ouvrière française qui vient de prouver malgré sa misère, le sentiment de ses devoirs à l'égard de la nation, sa volonté d'indépendance, et son attachement aux libertés démocratiques qui sont la condition de son émancipation.

Il sait d'ailleurs que cet appel sera entendu par les masses populaires ouvrières et paysannes et qu'il retentira même dans les consciences de ceux qui se sont un moment laissé abuser et ont été entraînés dans l'une ou l'autre des formations à caractère totalitaire.

Pour promouvoir ce vaste rassemblement, le Parti socialiste s'adresse en premier lieu à tous ses militants. Il sait que, conscients de la gravité de l'heure, ils feront triompher dans le pays les mots d'ordre qu'il lance pour bâtir la paix, préserver la liberté, assurer la justice sociale.

Il fait confiance au Comité directeur, aux parlementaires et aux ministres socialistes pour défendre ces mêmes mots d'ordre **et rappelle en particulier que nos ministres ne sauraient s'associer à une politique qui ferait supporter aux travailleurs le poids principal de l'effort de redressement.** Une telle politique d'ailleurs mènerait inexorablement, si elle était tentée, à la faillite et à la misère générale.

MANIFESTE

PAIX - LIBERTÉ - JUSTICE SOCIALE

LA PAIX

Contre les impérialismes qui projettent de dominer le monde et contre la politique des blocs qui conduit à la guerre.

Pour l'union de tous ceux qui dans tous les pays, et plus particulièrement au sein d'une Europe déchirée, veulent la sécurité des Nations par l'organisation collective, c'est-à-dire par une Troisième Force Internationale.

LA LIBERTE

Contre les deux dangers intérieurs qui menacent la République.

Pour un syndicalisme indépendant des politiques partisanes.

Pour la sécurité du travail dans les entreprises privées comme dans les entreprises nationales.

Pour la transformation sociale par des méthodes démocratiques.

LA JUSTICE SOCIALE

Contre les privilèges économiques qui asservissent l'homme à l'argent.

Pour une production toujours augmentée et équitablement répartie.

Pour mettre n à l'inflation et aux profits immoraux qu'elle engendre.

Pour que le pouvoir d'achat du salaire et de la retraite soit préservé.

Pour que la confiance du travailleur en une société plus juste soit sans cesse alimentée non par des promesses, mais par des réalisations continues organisant le monde et libérant les hommes.

REPUBLICAINS, DEMOCRATES, SYNDICALISTES, SOCIALISTES, UNISSEZ-VOUS DANS UN PUISSANT FRONT DEMOCRATIQUE

POUR LA PAIX, POUR LA LIBERTE, POUR LA JUSTICE SOCIALE, POUR LA TROISIEME FORCE, EN AVANT !

RÉORGANISATION DU PARTI

« Il faut à notre Parti un appareil moderne »
(Guy MOLLET, Congrès de Lyon, Août 1947)

I. — Texte adopté par le Conseil National les 16 et 17 Décembre 1947

Ce texte n'entraîne aucune modification des Statuts du Parti. Ratifié par un Conseil National spécialement mandaté pour étudier les problèmes de l'organisation du Parti, il constituera, plus qu'une instruction, une véritable loi à laquelle toute la structure du Parti — de la Section au Centre National — devra être conforme.

L'organisation actuelle du Parti ne peut lui permettre la réalisation des tâches qui se posent à lui dans la situation présente. Au moment où il doit lutter contre de grands partis puissamment organisés selon des méthodes modernes, il lui faut une organisation meilleure et mieux adaptée à la diffusion de la pensée et des mots d'ordre d'action socialiste dans les classes laborieuses.

I. — LE PARTI, ORGANISME DE DISCUSSION ET INSTRUMENT D'ACTION

La section, outillée de telle façon que les membres du Parti y trouvent la documentation et l'atmosphère propres à leur éducation et aux discussions politiques, est l'organisme de base qui élabore la politique du Parti.

Cette politique, une fois établie par les Congrès souverains et les organismes réguliers du Parti, doit être appliquée avec une discipline rigoureuse. Pour obtenir le maximum d'efficacité dans l'action et assurer un meilleur rendement du Parti, les adhérents doivent être organisés dans chaque Section en GROUPES DE TRAVAIL, dont la tâche n'est pas de discuter la politique du Parti, ou d'élire des organismes responsables, mais bien d'appliquer, dans la vie quotidienne, les tâches fixées par ces organismes.

Pour être à la fois démocratique et efficient, le Parti doit donc avoir une double base d'organisation : LA SECTION ET LES GROUPES DE TRAVAIL. C'est le principe fondamental qui doit inspirer toute la réorganisation du Parti.

II. — CATEGORIES DE GROUPES DE TRAVAIL.

Actuellement, chaque membre du Parti Socialiste est sensé faire un travail personnel de propagande et de recrutement. Trop souvent, ces militants le font individuellement, sans aide, sans moyens, sans coordination, sans contrôle. Aussi, le rendement de leur travail est-il souvent mauvais.

Le travail de propagande et de recrutement des membres du Parti ne peut être efficace que s'il est collectif et dirigé. Dans ce but, chaque membre du Parti doit appartenir à un Groupe de Travail œuvrant dans un milieu déterminé.

Ces Groupes de Travail peuvent se diviser en deux grandes catégories : LES GROUPES DE TRAVAIL D'ENTREPRISE OU D'ADMINISTRATION — qui auront, comme on le verra plus loin, leur prolongement naturel sur le plan social — et les GROUPES LOCAUX —.

III. — LE GROUPE DE TRAVAIL LOCAL

La section locale du Parti doit veiller à la création de Groupes de Travail locaux. Elle y consacre ceux des membres de la Section dont l'activité peut se déployer le plus facilement sur ce plan. Ces Groupes doivent être constitués en fonction de l'existence d'organisations locales, telles que : Organisations de défense laïque, Sociétés d'Anciens Combattants, Groupements Professionnels d'artisans, de commerçants, Groupements agricoles, Groupements féminins, Associations familiales.

Ces Groupes sont chargés exclusivement d'exécuter les tâches fixées par les organismes réguliers du Parti dont ils dépendent (Section, quand ils sont organisés sur le plan local, Fédération sur le plan départemental, Comité Directeur sur le plan national). On n'y discute que des moyens pratiques de réaliser ces tâches, afin de s'affirmer comme les meilleurs militants de ces organisations.

Ces tâches résident essentiellement dans l'information du Parti sur les besoins de toutes les catégories de la Population afin de parvenir, par une connaissance exacte du milieu, à la défense réelle de leurs intérêts légitimes.

Par leur action et par leur exemple nos Militants deviendront, à l'encontre des Militants de certains autres Partis, les meilleurs défenseurs de la neutralité politique nécessaire à la vie normale des mouvements auxquels ils participent.

IV. — LES GROUPES DE TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES ET LES GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISE.

Il ne faut pas confondre LE GROUPE DE TRAVAIL, composé exclusivement de membres du Parti, et LE GROUPE SOCIALISTE D'ENTREPRISE qui comporte des sympathisants.

a) Dès qu'il existe dans une entreprise trois membres du Parti, ils doivent se constituer en un Groupe de Travail. Dans les grandes entreprises ou administrations, quand le nombre des membres du Parti excède une trentaine, le Groupe de Travail peut se diviser en Groupes d'ateliers, de services, etc.

Chaque Groupe a à sa tête un responsable désigné par la Section locale ou par le Comité Intergroupes dont il dépend (il sera question, plus loin, du Comité Intergroupes), ou à défaut de ce dernier, par le Bureau Fédéral. Ces Groupes de Travail, qui ne comptent que des membres du Parti, doivent devenir le noyau des cercles de sympathisants que sont nos G.S.E.

b) Dans chaque Fédération du Parti, tous les G.S.E. d'une même industrie ou d'une même administration doivent se constituer en UNIONS. Ces Unions, dirigées par les membres du Parti, sont reliées directement à la Commission sociale de la Fédération.

Il est entendu qu'à tous les échelons, les responsables de G.S.E. doivent être désignés par les organismes réguliers du Parti dont ils dépendent. A l'échelon du Groupe seulement on pourra permettre l'accession au bureau de sympathisants.

c) Selon l'aspect politique et social des préoccupations et des luttes, le G.S.E., animé par le Groupe de Travail, doit permettre de rassembler tous les travailleurs qui sont d'accord pour se solidariser avec une action déterminée inspirée par la politique du Parti. Par exemple : lutte pour réaliser la démocratie ouvrière dans les syndicats, pour organiser des manifestations de soutien de telle ou telle position politique du Parti.

V. — FEUILLET DE CONTROLE

Ainsi, tout membre du Parti doit adhérer à un Groupe de travail : Groupe de travail local si le membre du Parti est un « isolé », un artisan, un commerçant, ou s'il est militant actif d'une organisation locale, Groupe de travail d'entreprise ou d'administration si le membre du Parti est un ouvrier, un employé, un technicien, un fonctionnaire.

Tout membre du Parti recevra gratuitement un FEUILLET DE CONTROLE portant la désignation de son Groupe de travail grâce auquel s'effectuera le contrôle de sa présence aux réunions des Groupes de travail.

VI. — LES ORGANES DE LIAISON

Il appartient à la Section, au besoin par l'intermédiaire d'une Commission désignée à cet effet, de contrôler et d'animer tous les Groupes de travail des entreprises ainsi que les G.S.E., qui se trouvent sur son territoire. Dans le cas où, pour des raisons locales (villes importantes à Sections multiples), la Section ne pourrait assumer cette tâche en ce qui concerne les G.S.E., elle est dévolue à des COMITES INTERGROUPES comprenant une délégation de la Section intéressée et des Groupes de travail situés sur son territoire, ainsi qu'un membre du Parti délégué par la Commission ou Section d'Organisation Fédérale (voir paragraphe 7).

Ces Comités Intergroupes sont en liaison directe avec la Fédération. C'est par le canal des Comités Intergroupes que la Fédération fait parvenir ses directives aux G.S.E. Ce Comité Intergroupes est essentiellement un organisme de liaison et d'aide pratique.

VII. — REORGANISATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE

La Commission Exécutive Fédérale doit procéder à la mise en place d'une SECTION D'ORGANISATION dirigée par un membre du Bureau Fédéral et contrôlée par ce bureau.

Cette Section d'organisation établit le recensement de tous les membres de la Fédération. Elle veille au fonctionnement des Sections locales et à l'exécution de leur pan de travail. Elle établit des contacts entre camarades d'une même entreprise, d'une même branche d'industrie, elle les met en liaison avec le Comité Intergroupes et veille à leur affectation régulière aux Groupes de travail. Elle fixe les objectifs d'organisation à atteindre : Groupes de travail à créer dans les entreprises et dans les organisations locales. Elle suscite la création d'organisations temporaires ou permanentes correspondant à des situations politiques et sociales déterminées. En vue de la réalisation de ces tâches, elle peut se diviser en Commissions spécialisées (Commissions des G.S.E., des Anciens Combattants, des questions féminines, des questions agricoles, etc...)

Une autre Section est chargée de questions d'éducation, de presse et de propagande.

VIII. — LE RECENSEMENT DES MEMBRES DU PARTI

Le passage de l'organisation actuelle à l'organisation proposée ci-dessus doit se faire de façon administrative par l'établissement d'un fichier fédéral. Au moment de la prise des cartes et des feuillets de cotisations annuelles, tout membre du Parti, sans exception, devra remplir une fiche d'un modèle unique établi par le Centre National du Parti, et comprenant tous les renseignements indispensables au fonctionnement des Groupes de travail.

Tout nouvel adhérent devra remplir un bulletin d'adhésion sur lequel seront mentionnés tous renseignements utiles.

La fiche de chaque adhérent est établie en double exemplaire, l'une reste au fichier de la Section, l'autre est envoyée, sous la responsabilité du Secrétaire de Section, à la Fédération. Le fichier fédéral est classé par sections. Ainsi on peut facilement, même au siège de la Fédération, en parcourant rapidement les fiches d'une Section, retrouver les camarades auxquels la Commission d'Organisation désire faire appel.

IX. — ORGANISATION DU PARTI SUR LE PLAN NATIONAL

Sur le plan national, le centre du Parti est organisé d'une façon analogue à celle qui est préconisée pour les Fédérations. La nouvelle structure du Parti lui permettra de voir s'accomplir plus normalement le prolongement de son action sur le plan fédéral et local en particulier en ce qui concerne les activités placées sous le contrôle de la Section d'Organisation.

X. — MESURES FINANCIERES

Mais pour que le Parti soit plus fort, il lui faut aussi augmenter ses ressources.

La double cotisation, un moment envisagée, de même que la cotisation proportionnelle, étant trop discutées, la Commission propose qu'en plus de la cotisation actuelle soient délivrés obligatoirement deux fois dans l'année à chaque adhérent, des timbres spéciaux vendus 30 francs aux Fédérations. Les Sections auront la possibilité de faire jouer à ces timbres le rôle d'une cotisation proportionnelle aux ressources par la prise de plusieurs timbres.

II.— Mesures pratiques immédiates à prendre par les Sections

Différentes notes concernant la réorganisation du Parti parviendront aux Fédérations soit par circulaires aux secrétaires fédéraux, soit par instructions écrites remises directement par nos délégués permanents du Parti, soit encore par le Bulletin Intérieur.

Afin de ne pas accabler nos camarades sous le poids de notes lourdes et fastidieuses, nous avons décidé d'échelonner ces instructions sur une période de trois mois.

Vous trouverez ci-dessous celles qui présentent un caractère d'urgence.

1re PARTIE

GROUPES DE TRAVAIL D'ENTREPRISE ET D'ADMINISTRATION.

1° Les Sections doivent procéder **obligatoirement au recensement complet** de tous les membres du Parti. Ceux-ci rempliront une **fiche politique** de modèle unique et répondront à toutes les questions posées. Le Secrétaire de Section — ou le Bureau de la Section — établira une **copie** de cette fiche pour l'adresser ou la remettre à la **Section d'organisation fédérale.** Il y a donc deux fiches, dont l'une reste à la **Section,** l'autre va à la **Fédération.** La Section et la Fédération doivent donc avoir un **fichier complet et permanent** de tous leurs membres.

2° Pour que le **fichier** soit **tenu à jour**, le Secrétariat de la Section — ou le Bureau de la Section — **signale à la Section d'organisation fédérale toute mutation de membre, tout nouvel adhérent, toute démission, toute entrée de l'adhérent dans une organisation locale,** ou bien **tout changement survenu dans la situation sociale** du militant socialiste, ou **de son domicile.**

Le sérieux et l'application sont impérieusement recommandés dans la tenue du fichier, **base de tout le travail d'organisation du Parti.**

3° **Les Groupes de Travail d'Entreprise ou d'Administration** seront constitués en fonction des adhérents du Parti travaillant dans l'Entreprise ou l'Administration considérée. Partout où il existe **trois membres** du Parti, il doit y avoir un **Groupe de Travail.** Partout où il y a moins de trois membres, **le membre du Parti isolé** doit tout mettre en œuvre pour recruter des adhérents dans son entreprise ou son administration. L'entrée dans le Parti comme membres actifs de nombreux sympathisants doit être un des objectifs de nos adhérents, en considérant la situation très favorable créée par la révolte des travailleurs contre leur libre détermination dans les récents évènements sociaux.

Comment procéder pour la **mise en place** des groupes de travail dans les entreprises ou les administrations ?

Quatre cas se présentent :

a) **Dans les grandes villes ou les grandes agglomérations industrielles,** les travailleurs habitent dans diverses localités ; les membres du Parti d'une même entreprise ou d'une même administration peuvent appartenir à **diverses sections socialistes,** et ne pas se connaître, parce que l'entreprise est divisée en ateliers, en équipes, où l'administration est trop étendue, avec de multiples ramifications ; c'est **la section d'organisation fédérale,** grâce au fichier, qui provoque la formation du Groupe de Travail **en accord avec la Section socialiste locale,** sur le territoire de laquelle l'entreprise ou l'administration se trouve située.

Il est indispensable que sections et fédérations procèdent au recensement des entreprises.

b) **Dans les villes moyennes,** avec petite banlieue, les membres du Parti d'une même entreprise ou d'une même administration se connaissent, bien qu'ils habitent différentes localités et soient par conséquent membres de Sections différentes. Un accord immédiat entre les Sections et les Camarades intéressés peut aboutir à la formation du Groupe de Travail. Dans ce cas, la **Section d'organisation fédérale** doit être avisée sans délai.

c) **Dans d'autres localités,** les membres du Parti d'une même entreprise ou administration appartiennent à la même section. Aucune difficulté pour que la Section organise directement le Groupe de Travail et en avise **la Section d'Organisation Fédérale.**

d) **Dans certaines entreprises ou administrations, l'éparpillement des lieux de travail est tel** qu'il est impossible de **domicilier** l'entreprise ou l'administration. Dans ce cas, le Groupe de Travail est **directement formé** par la **Section d'Organisation fédérale** et lui est rattaché.

4° Pour coordonner efficacement l'activité des Grouves de Travail d'entreprises ou d'administrations **situés sur le territoire de la Section locale,** ainsi que l'activité des **G.S.E.** — qui continuent de se constituer à partir de ces groupes de travail — il peut être créé un **organe de liaison : le Comité Intergroupes.** Ce Comité intergroupes **composé de délégués de chaque Groupe de Travail et d'une délégation de la Section intéressée** — en liaison **directe avec la Section d'Organisation Fédérale** — devient alors le **véritable animateur** des Groupes de Travail d'entreprises ou d'administration et de leur prolongement de propagande et d'action : les G.S.E.

La **Section Socialiste locale** vote sur sa caisse les petites subventions nécessaires pour que le **Comité Intergroupes** puisse faire face à ses menues dépenses de bureau ; fournit son local pour qu'il se réunisse et travaille ; ouvre une bibliothèque de Section pour l'éducation, et surtout, ce qui **doit être la perspective de chaque Section socialiste,** organise un nécessaire de tirage de tracts et petits journaux, à l'aide d'une **machine à écrire et d'une ronéo.** Avant d'être propriétaire d'un tel appareillage, les **sections se débrouilleront avec les moyens du bord** pour la propagande dans les entreprises et les administrations. Mais il est indispensable de posséder, dans un délai très bref, un tel outillage, pour rivaliser avec l'effort de propagande, sur le lieu du travail, des staliniens et des gaullistes, qui ne fera que s'amplifier suivant l'orientation fixée par ces formations politiques adverses.

Donc le **Comité Intergroupes** composé de membres actifs des groupes de travail — que les militants soient de la **section locale** ou **d'autres sections** en raison de leur lieu d'habitation ou de choix — constitue un **organe de liaison utile** lorsqu'il existe plusieurs groupes de travail sur le territoire d'une section, organe de liaison entre ceux-ci et la **Section d'Organisation Fédérale** d'une part, et la **Section** proprement dite d'autre part. Mais le **Comité Intergrou-**

pes est aussi l'animateur de la propagande dans les entreprises et les administrations où des socialistes militent ; et il s'efforce de recruter des adhérents dans les entreprises ou les administrations où il n'en existe pas, de telle façon que le Parti soit partout présent où il y a des travailleurs.

Enfin, il est à remarquer que dans les petites localités où les entreprises sont moyennes et où les socialistes sont peu nombreux, le **Comité Intergroupes** est utile si la Section dans son ensemble ne peut assurer totalement la tâche d'animatrice. Même si, dans chaque entreprise, il n'existait qu'un seul adhérent, leur réunion sous l'égide de la **Section locale** doit les entraîner à une propagande active sur le lieu du travail, dont les résultats seront rapides et encourageants, comme c'est toujours le cas là, où les socialistes militent, parce qu'ils expriment les véritables et profondes aspirations de la classe qui travaille.

2e PARTIE

LES GROUPES DE TRAVAIL LOCAL

1° La Section doit procéder à un inventaire complet et permanent de ses membres et les entraîner à l'activité suivant les moyens de chacun, leur inclination particulière tout en assurant une diversification aussi étendue que l'exigent les nécessités de la propagande locale et la présence socialiste dans les organisations locales existantes. Il convient par conséquent d'affecter, avec leur consentement, tous les membres du Parti à un **Groupe de Travail local** (quartier d'une grande ville ou faubourg) avec permanence si possible, ou dans un **Groupe de Travail** au sein des **organisations locales,** telles que : **organisations de défense laïque, associations d'Anciens Combattants, groupements professionnels d'artisans, de commerçants, groupements agricoles, groupements féminins, sportifs, associations familiales, clubs divers, centres culturels, etc...** Les membres du Parti qui doivent constituer ces **groupes de travail,** sont ceux qui ne sont pas membres d'un **groupe de travail d'entreprise ou d'administration,** ou qui peuvent, dans les cas de grande activité personnelle, cumuler l'appartenance à plusieurs groupes de travail.

Chaque membre du Parti doit appartenir à un **Groupe de Travail,** et la Section devra opérer des **contrôles** au moyen d'un **feuillet spécial individuel,** que les sections recevront en nombre égal au nombre d'adhérent, et sur lequel sera mentionné le **Groupe de Travail** auquel adhère le militant du Parti. **Ce feuillet de Contrôle individuel** comportera des cases signatures permettant le **visa du responsable du Groupe de Travail,** attestant la réalité de sa présence et de son activité.

3° Dans des sections rurales de localités isolées, il peut se trouver que le nombre des adhérents soit faible tandis que les groupements locaux qui sollicitent leur activité sont au contraire nombreux. Il conviendra alors **d'individualiser les tâches** et de désigner des **responsables** par branche de travail, afin que la présence et l'activité socialistes soient assurées en tous lieux et en toutes circonstances. L'initiative des adhérents d'une section peu nombreuse peut aboutir à des résultats de premier ordre si elle est bien étudiée et bien adaptée au milieu dans lequel l'on se trouve.

4° Certains militants appartenant à des professions libérales, dont l'activité sur le plan professionnel est relativement plus faible que celle des travailleurs des entreprises ou des administrations, peuvent être mis à contribution pour aider les **Groupes de Travail local.** Ils apporteront un concours d'animateur et de Conseil de la plus haute utilité.

5° Pour permettre une coordination fédérale, les sections devront signaler à la **Section d'Organisation Fédérale,** et sur sa demande, les noms et les adresses de leurs militants responsables d'un **Groupe de Travail** dans les organisations locales. Ainsi un échange d'expérience pourra s'établir et des efforts collectifs succèderont à l'insufvsance et à la carence si souvent déplorées dans le passé.

6° Le Conseil National de décembre en procédant à la réorganisation du Parti a entendu préciser dans quel esprit les socialistes doivent exécuter les tâches fixées par les organismes réguliers du Parti dont ils dépendent.

« **Ces tâches,** déclare le ConseilN ational, **résident « essentiellement dans l'information du Parti sur les « besoins de toutes les catégories de la population, « afin de parvenir par une connaissance exacte du « milieu, à la défense réelle de leurs intérêts légi- « times. Par leur action et par leur exemple, nos « militants deviendront, à l'encontre des militants « de certains autres partis, les meilleurs défenseurs « de la neutralité politique nécessaire à la vie nor- « male des mouvements auxquels ils participent.** »

Au moment où notre Parti, comprenant en fait le plus valeureux groupement d'hommes libres du Pays, aborder sa réorganisation intérieure d'une manière systématique et audacieuse, il conviendra que, partout où les socialistes sont présents par leur activité, l'affirmation de notre respect pour l'indépendance des organisations de toute nature, soit sans cesse renouvelée. La libre détermination des groupements, comme celle des individus, est l'un des fondements sur lesquels repose notre conception de la démocratie. Les Socialistes sont au service des classes laborieuses, dont ils traduisent les larges aspirations et se refuseront toujours à coloniser les organisations ou à les détourner de leurs fins véritables.

Des méthodes modernes de travail, une activité constante dans tous les domaines, une présence vigilante partout, l'effort de tous et de chacun au service de l'idéal socialiste et de l'action politique décidée par nos Congrès, assureront au Parti Socialiste la première place dans le pays.

Que la Réorganisation du Parti soit l'œuvre intelligente et efficace de nos 350.000 membres !

P. S. — Toutes précisions et toutes instructions devront être adressées au Secrétaire Fédéral ou au Secrétaire de la Commission fédérale d'organisation.

Les fédérations et les sections décideront des majorations facultatives, après délibérations, qu'elles conviendront de faire supporter à ces timbres semestriels.

Chaque adhérent du Parti devra acquitter des timbres semestriels, le premier dans le cours du mois de mars, le second dans le courant du mois d'août.

Les sections les prendront en compte ferme aux fédérations et celles-ci de même à la Trésorerie centrale du Parti. Le nombre de timbres commandés pour l'année par une Fédération devra être au minimum égal au double du nombre d'adhérents de cette Fédération.

Il est à noter que s'il est obligatoire pour chaque membre du Parti de prendre chaque semestre un timbre spécial, il peut être recommandé aux sections d'inviter les adhérents disposant de ressources moyennes ou notoires de faire leur devoir financier en prenant plusieurs timbres. Cette méthode permettra indirectement de faire jouer à ces timbres le rôle de cotisation proportionnelle aux ressources.

Toutes les Fédérations, toutes les sections, tous les militants du Parti consentiront à cet effort financier indispensable pour couvrir nos dépenses en 1948, année de dure épreuve pour tous ceux qui espèrent en la démocratie socialiste mais qui sauront forger les armes de la victoire.

3e PARTIE

TIMBRE SEMESTRIEL EXTRAORDINAIRE ET OBLIGATOIRE

Le **Conseil National** de décembre a décidé de ne pas recourir à la double cotisation (section et groupe de travail) comme il avait été antérieurement proposé. En pleine période de réorganisation du parti, il a semblé difficile et peu pratique de percevoir des cotisations proportionnelles aux ressources d'après un barème. Cependant, le Parti doit faire face à des tâches nombreuses et ce n'est un secret pour aucun de nous que ses moyens de trésorerie sont notoirement insuffisants. Par ailleurs, notre taux de cotisation est tel que le militant socialiste paie des contributions bien inférieures à celles pratiquées dans les autres organisations politiques.

Il est indispensable d'obvier à cette situation et de créer des ressources nouvelles pour le Parti, les fédérations et les sections.

A cette fin, pendant l'année 1948, le Parti mettra en circulation **deux timbres semestriels obligatoires** pour tous les membres. L'un sera recouvrable le 18 mars, anniversaire de la Commune de Paris, et l'autre fin août, pour célébrer le 4e anniversaire de la Libération de la France.

Ces timbres seront cédés au prix de **30 francs l'unité aux Fédérations.**

Un cours intitulé LA SECTION, par Henri Malacrida et Jacques Clément, a été édité par le « Manuel du Militant » n° 2 du 15 janvier 1948.

Nous tenons à attirer l'attention de nos camarades sur le fait que ce cours a été fait avant l'adoption du projet de réorganisation du Parti et qu'il convient de le compléter en tenant compte des instructions contenues dans ce bulletin.

Membres Socialistes désignés pour siéger aux Commissions de l'Assemblée

AFFAIRES ECONOMIQUES.

CARTIER, CERCLIER, CHAZE, G. DEGROND, FARAUD, GAZIER, LEENHARDT.

AFFAIRES ETRANGERES.

BOCHEY, GORSE, JOUVE, LAPIE, LE BAIL, PHILIP, RIVET.

AGRICULTURE.

BAURENS, DURROUX, GUILLE, LAFARGUE-CANDO, POUYET, TANGUY-PRIGENT, G. VEE.

COMPTABILITE.

AUBRY, DRAVENY.

DEFENSE NATIONALE.

ARCHIDICE, ARNAL, CAPDEVILLE, EVRARD, FROMENT, LE TROQUER, MAURELLET, METAYER.

EDUCATION NATIONALE.

BECHE, BINOT, DEIXONNE, DOUTRELLOT, FARAUD, LEMPEREUR, LHUISSIER, RINCENT.

FINANCES.

AUBRY, DAGAIN, GUESDON, GUYON, GOZART, LEJEUNE, RAMADIER.

INTERIEUR.

BADIOU, BORRA, CORDONNIER, HUSSEL, JAQUET, RABIER, WAGNER.

JUSTICE.

DAVID, DEPREUX, LAMINE GUEYE, MABRUT, MINJOZ, SALVANDRE, VALENTINO.

MARINE MARCHANDE.

AUBAME, BIANCHINI, DEFFERRE, GUITTON, HENNEGUELLE, MAZIER, REED, SCHMITT.

PENSIONS.

AUBAN, AUBRY, LE COUTALLER, DAROU, DRAVENY, POUYET, POIROT.

PRESSE.

BORRA, BOUHEY, DESSON, JOUVE, LUSSY, RIVET, WAGNER.

PRODUCTION INDUSTRIELLE.

BECHE, CHARLOT, DEIXONNE, DURROUX, LOUSTAU, POULAIN, SION.

RAVITAILLEMENT.

CERCLIER, COFFIN, DAVID, DEGROND, MINJOZ, TANGUY-PRIGENT, G. VEE.

RECONSTRUCTION.

DAROU, GERNEZ, GUITTON, HENNEGUELLE, LEVINDREY, LE COUTALLER, POIROT, SCHMITT.

SANTE, FAMILLE, POPULATION.

ARNAL, CORDONNIER, MAZUEZ, MEUNIER, REGAUDIE, SEGELLE, VERY.

SUFFRAGE UNIVERSEL ET REGLEMENT.

DESSON, HUSSEL, JAQUET, LEMPEREUR, LEENHARD, MAZUEZ, VALENTINO.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

AUDEGUIL, DEFFERRE, DIALLO, LAMINE GUEYE, NININE, SENGHOR, SILVANDRE, SISSOKO.

TRAVAIL.

AUBAN, GAZIER, LAURENT, LEVINDREY, MAZIER, NININE, SEGELLE, SION.

TRANSPORTS.

ALLONNEAU, BIANCHINI, LAMARQUE, MEUNIER, REGAUDIE, RINCENT, VERY.

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Citoyenne Artigues (Charente-Maritime) contre Paul Ramadier.

SENTENCE

La C.N.C. dans sa séance du 6 novembre 1947 a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 2 octobre 1947, la citoyenne *ARTIGUES* de la Section de Fouras-les-Bains (Charente-Maritimes) a déposé une demande de contrôle contre le citoyen **Paul RAMADIER,** député et président du Conseil pour « rebellion ouverte contre les décisions du Congrès de Lyon » notamment en ce qui concerne « le statut de l'Algérie » ;

Considérant qu'une telle demande ne peut être accueillie par la Commission Nationale des Conflits ;

Qu'en effet, aux termes de l'article 59 des statuts du Parti, chaque élu parlementaire, en tant qu'élu, relève du contrôle du Comité Directeur ;

Que la demande de contrôle formée par la citoyenne Artigues vise l'action de Paul Ramadier en tant qu'élu ;

Qu'ainsi la C.N.C. est incompétente pour connaître d'une telle demande ;

Par ces motifs,

Se déclare incompétente et renvoie le dossier au Comité Directeur du Parti.

Cassagne contre Fédération de la Gironde.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 6 novembre 1947 a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Courserand a régulièrement interjeté appel d'une sentence de la Commission Fédérale des Conflits de la Gironde en date du 16 septembre 1946 qui a rejeté la demande de contrôle qu'il avait formée contre le camarade **Cassagne** ;

Considérant que la **Commission Fédérale des Conflits avait déjà, le 9 avril 1945, rejeté la première demande de contrôle** dirigée par Courserand contre Cassagne ;

Qu'il ne résulte pas des pièces du dossier que la preuve des faits reprochés à Cassagne ait été rapportée ;

Qu'au surplus, les griefs articulés à l'encontre de Cassagne sont les mêmes dans les deux demandes ;

Qu'il y a lieu comme l'a justement fait la Commission Fédérale des Conflits de confirmer purement et simplement la première sentence ;

Par ces motifs,

Confirme la sentence fédérale en date du 16 septembre 1946.

Rousset et Sire contre Fédération de Seine-et-Marne.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 6 novembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que les camarades **Rousset** et **Sire** ont régulièrement interjeté appel de la sentence rendue à la date du 20 avril 1947 par la Commission Fédérale des Conflits qui a prononcé leur exclusion du Parti ;

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier et des déclarations faites par ces deux camarades que si les griefs qui leur ont été faits sont fondés, leur responsabilité n'est pas égale ;

Qu'en effet Rousset reconnaît être l'auteur du tract incriminé dont la présentation permet de croire qu'il émane de la Fédération Socialiste de Seine-et-Marne, alors que dans son congrès de février, cette Fédération a pris une position contraire ;

Considérant que le camarade Rousset a persisté dans son attitude et donné au vote émis par le Congrès fédéral de février 1947 une interprétation inadmissible ;

Considérant que Sire n'a pas donné son adhésion à l'organisme créé par Rousset ;

Que s'il n'est pas intervenu pour empêcher la diffusion du tract incriminé, cette attitude ne saurait justifier la mesure prise contre lui ;

Qu'aucun autre grief n'a été établi contre le camarade Sire ;

Qu'ainsi il apparaît que la sanction dont il a été frappé est excessive ;

Par ces motifs,

Confirme la sentence fédérale du 20 avril 1947 en ce qui concerne le citoyen **Rousset** et dit que ce citoyen est **exclu** du Parti à la date du 20 avril 1947 ;

Réforme ladite sentence en ce qui concerne le camarade **Sire** et inflige **un blâme** à ce camarade.

Henri Veillard contre Fédération de Seine-et-Marne.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 6 novembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Henri Veillard a régulièrement interjeté appel d'une sentence de la Commission Fédérale des Conflits de Seine-et-Marne en date du 20 avril 1947, qui a prononcé son exclusion du Parti ;

Considérant que le fait unique reproché à ce camarade ne justifie pas la sanction prise contre lui ;

Que si Veillard a commis une infraction au règlement en publiant une lettre qui ne pouvait intéresser que les membres du Parti, il y a lieu de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles cette infraction a été commise et aussi de l'attitude courageuse dudit camarade au cours de la dernière campagne municipale ;

Par ces motifs,

Annule la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de Seine-et-Marne en date du 20 avril 1947 et inflige **un avertissement privé** au camarade **Henri Veillard.**

Bronner contre Fédération du Bas-Rhin.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 20 novembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que par décision en date du 5 août 1947 la Commission Fédérale des Conflits du Bas-Rhin a prononcé contre le camarade Bronner la peine de trois ans de suspension de délégation ;

Que cette décision a été notifiée le 10 août à l'intéressé ;

Considérant que Bronner a interjeté appel de la sentence le 24 septembre, c'est-à-dire après le délai statutaire ;

Que cet appel est donc irrecevable comme tardif ;

Mais considérant qu'il résulte de l'examen du dossier que la Commission Fédérale des Conflits ayant rendu la sentence déférée à la C.N.C. était irrégulièrement composée ;

Qu'en effet, cette Commission ne comprenait que trois membres, alors que le quorum réglementaire est de quatre, la Commission Fédérale des Conflits devant obligatoirement être composée de sept commissaires au minimum (art. 49) ;

Qu'ainsi la sentence rendue est nulle de plein droit, ladite nullité entraînant celle des actes qui ont suivi et de la sanction prise contre Bronner ;

Par ces motifs,

Constate purement et simplement la **nullité de la sentence** fédérale du Bas-Rhin en date du 5 août 1947, ainsi que **la nullité de la sanction** prise contre le camarade **Bronner.**

Garnier contre Fédération de la Côte-d'Or.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 20 novembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le citoyen Garnier a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de la Côte-d'Or à la date du 15 mai 1947 qui a prononcé son exclusion du Parti;

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier que la Commission Fédérale des Conflits était irrégulièrement composée;

Que son secrétaire était membre du bureau fédéral et n'avait pas les cinq ans d'ancienneté dans le Parti prévus par l'article 49 des statuts;

Qu'ainsi la sentence rendue par la C.F.C. de la Côte-d'Or est nulle de plein droit;

Par ces motifs,

Sans examiner au fond la demande dirigée contre **Garnier, annule** purement et simplement **la sentence fédérale** de la Côte-d'Or en date du 15 mai 1947.

Reymond contre Fédération du Rhône.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 5 décembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Reymond a régulièrement interjeté appel d'une sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits du Rhône en date du 8 novembre 1946 qui l'a exclu du Parti;

Considérant qu'il résulte de l'instruction faite par la C.N.C. que les faits reprochés au citoyen Reymond ont été inexactement interprétés;

Qu'ils n'ont eu à aucun moment le caractère qui leur a été attribué par la sentence fédérale, ainsi que cela ressort particulièrement des déclarations du camarade Hornung;

Qu'ainsi la sentence attaquée doit être réformée;

Par ces motifs,

Annule la décision d'exclusion prise à l'encontre du camarade **Reymond** et inflige **un blâme** à ce camarade.

Provost contre Fédération de la Seine.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 20 novembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que Provost a régulièrement interjeté appel d'une sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de la Seine en date du 1er mars 1947 lui infligeant deux ans de suspension de toute délégation;

Considérant que des témoignages recueillis aussi bien que des déclarations de Provost lui-même il apparaît que celui-ci a, tant par sa tenue que par ses fréquentations d'éléments dont la qualité de « résistants » n'excluait pas les idées les plus démocratiques, ni les agissements injurieux et violents à l'égard des élus socialistes de Courbevoie, porté préjudice au Parti;

Considérant d'ailleurs que membre de la section de Courbevoie depuis la libération seulement, Provost n'a pas su acquérir encore les sentiments et le comportement d'un militant socialiste, si par ailleurs il s'est dépensé pour les œuvres sociales et sportives de la municipalité;

Par ces motifs,

Confirme la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de la Seine infligeant au citoyen **Provost une suspension de délégation d'une durée de deux ans** à compter du 1er mars 1947.

Yvon Morandat contre Commission Fédérale des Conflits de l'Ain.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 4 décembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la Commission Fédérale des Conflits de l'Ain, à la date du 18 août 1946, a frappé le camarade Yvon Morandat de la peine de suspension de toute délégation pour une durée de cinq ans pour avoir accepté d'entrer en pourparlers avec le M.R.P. (nonobstant décision de principe contraire de la fédération) pour figurer comme candidat tête de liste à Bourg (Ain) aux élections législatives de 1945;

Considérant qu'à l'époque envisagée ce genre de pourparlers était assez fréquent de la part de camarades qui s'étaient fait un nom dans la Résistance et qu'au surplus le Parti n'a fixé son attitude au sujet de ces faits qu'à une date postérieure;

Considérant que des témoignages écrits fournis à la C.N.C. par les camarades David, Greusard et Joumard, il résulte que loin d'avoir sollicité le M.R.P. c'est au contraire ce dernier qui a demandé au camarade Morandat de porter le drapeau de la Résistance, tous partis réunis, aux élections législatives; que Morandat a expressément subordonné son acceptation à l'assentiment du Parti et qu'après avoir consulté ce dernier, notamment en la personne de son secrétaire général, Daniel Mayer, il a nettement décliné l'offre;

Considérant que, dans ces conditions, l'accusation d'indiscipline portée contre le camarade Morandat se réduit à une intention n'ayant pas pris corps et qu'il a suffi que le secrétaire général du Parti l'ait mis en garde contre le projet pour qu'aussitôt le camarade Morandat l'abandonnât ;

Par ces motifs,

La C.N.C. annule la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de l'Ain et dit que le camarade **Yvon Morandat est resté** et **reste dans le Parti** avec tous ses droits.

Comité National des Jeunesses Socialistes contre Maurice Picque.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 4 décembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que par lettre en date du 19 février 1947, le Comité National des Jeunesses Socialistes déférait devant la C.N.C. le camarade Maurice Picque, ex-administrateur de « Jeunesse », organe des Jeunesses Socialistes, pour « dé ordre administratif, confusion financière et indélicatesse morale de sa gestion » ;

Considérant que le citoyen Maurice Picque ne conteste aucun de ces trois chefs d'accusation, tout en expliquant le premier, celui du désordre administratif, par son inexpérience due à son extrême jeunesse (moins de 22 ans lors de sa nomination) ;

Considérant que si, dans une certaine mesure, l'âge peut constituer une circonstance atténuante et expliquer, sinon justifier, le désordre de ladite gestion, il n'en demeure pas moins que « la confusion financière » et surtout « l'indélicatesse morale », non contestées par le citoyen Maurice Picque lors de sa comparution aussi bien devant le rapporteur que devant la C.N.C. plénière, sont sans excuse et doivent être sanctionnées;

Par ces motifs,

La C.N.C. décide **d'exclure** le citoyen **Maurice Picque** du Parti à la date du 4 décembre 1947.

Comité Directeur contre Bloncourt, Madeleine Collin, Dellac, Foulon, Marcel Fourrier, Robert Fuzier, Jean Guignebert, Daniel Haas, J.-M. Hermann, Lentin, Andrée Marty-Capgras, Michel Morin, Pressouyre, Marie-Claire Scamaroni, Hugues Simon Pierre Stibbe Schœssler, Vallon, Odette Merlat, Suckermann, Sire, H. Boulay, Péronne-Lubart, Egaze, Floyrac, Vorimore.

PREMIERE SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 8 janvier 1948, après avoir examiné le cas des camarades Elie Bloncourt, Daniel Haas, Michel Morin, Odette Merlat, Sire, Boulay, Péronne-Lubart Egaze, a rendu la sentence suivante :

Considérant que les camarades **Elie Bloncourt, Daniel Haas** et **Michel Morin** ont informé le C.N.C. par lettre en date du 5 janvier 1948 qu'ils ne se présenteraient pas devant elle pour s'y expliquer sur les actes d'indiscipline qui leur sont reprochés: que cette lettre a d'ailleurs été rendue publique;

Considérant qu'il est établi que ces trois camarades ont publié et laissé publier dans la presse étrangère au Parti un manifeste et des articles qui portent une atteinte grave à l'unité du Parti;

Considérant que lesdits camarades ont, avant leur convocation devant la C.N.C., changé le caractère de la « Bataille socialiste » ut l sée par une fraction des membr s du Part pour en faire l'organe hebdomadaire d'un groupement qualifié « Mouvement socialiste unitaire » opposé en réalité au Parti socia iste S.F.I.O., ainsi qu'il appert des articles publiés dans les numéros des 19 décembre 1947 et 2 janvier 1948;

Considérant que les camarades **Bloncourt, Haas** et **Morin** avaient le droit au sein des sections et dans les congrès et conseils du Parti, de poursuivre leur action, d'y développer leur propagande et de tenter d'y faire prévaloir, suivant les lois de la démocratie, les idées et les principes qui leur paraissent, à tort ou à raison, les meilleurs;

Mais considérant que la position prise publiquement par ces camarades marque leur volonté de scission absolument intolérable au sein du Parti: qu'une telle attitude tombe sous le coup de l'article 54 des statuts;

Considérant que les camarades Odette Merlat, Sire, Boulay, Egaze et Péronne-Lubart ont verbalement ou par écrit déclaré qu'ils entendaient se conformer à la règle du Parti et observer sa discipline;

Par ces motifs

Dit que les citoyens **Bloncourt, Daniel Haas** et **Michel Morin sont exclus du Parti Socialiste** à compter du 8 janvier 1948 et qu'ils devront remettre à la disposition de leurs fédérations les mandats ou délégations dont ils ont pu être investis;

Dit n'y avoir lieu à sanction en ce qui concerne les camarades Odette Merlat, Sire, Boulay, Egaze et Péronne-Lubart.

Comité Directeur contre Bloncourt et autres.

DEUXIEME SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 15 janvier 1948, après avoir examiné le cas des camarades Madeleine Collin (13e section de Vilaine), Marcel Fourrier (17e section de Paris), Robert Fuzier Paris), Dellac (Seine), Foulon (ex-secrétaire fédéral d'Ille-et-(Seine), Jean Guignebert (conseiller municipal de Paris), Jean-Maurice Hermann (Seine), Paul-Albert Lentin (14e section de Paris), Andrée Marty-Capgras (9e section de Paris), Maurice Pressouyre (Seine), Marie-Claire Scamaroni (conseiller général de la Corse), Hugues Simon (secrétaire des G.S.E. à Périgueux), Pierre Stibbe (Seine), Schœssler (14e section de Paris), Vallon (4e section de Paris), Suckermann (conseiller municipal de la Garenne), Floyrac (Lot), Vorimore (19e section de Paris) a rendu la sentence suivante :

Considérant que les camarades Collin, Dellac, Foulon, Fourrier, Guignebert, Hermann, Lentin, Marty-Capgras, Pressouyre, **Scamaroni, Simon, Stibbe, Schœssler, Suckermann,** Vallon, convoqués pour la séance du 15 janvier, ont délégué l'un d'entre eux, Jean Guignebert, pour donner lecture à la C.N.C. d'une lettre en date du 14 janvier adressée à son secrétaire;

Considérant qu'aux termes de cette lettre, les camarades susrappelés se déclarent solidaires des citoyens Bloncourt, Daniel Haas et Michel Morin, exclus à la date du 8 janvier; que cette solidarité dans l'action et dans l'indiscipline résulte suffisamment de l'attitude prise par lesdits camarades dans la formation du « Mouvement socialiste unitaire » et des articles publiés par certains d'entre eux dans la « Bataille socialiste » ;

Considérant que les camarades Fuzier, Floyrac et Vorimore ont donné leur adhésion à ce mouvement par une participation active;

Que les actes commis par tous ces camarades tombent sous le coup de l'article 54 des statuts pour les raisons exposées dans la première sentence;

Par ces motifs :

Dit que les citoyennes **Madeleine Collin, Andrée Marty-Capgras, Marie-Claire Scamaroni** et les citoyens **Dellac, Foulon, Fourrier, Jean Guignebert, J.-M. Hermann, Robert Fuzier, Lentin, Pressouyre, Simon, Stibbe, Schœssler, Vallon, Suckermann, Floyrac, Vorimore, sont exclus du Parti Socialiste** à la date du 15 janvier 1948.

Gévaudan, Péladan, Menuet contre Fédération de la Seine.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 15 janvier 1948, a rendu la sentence suivante :

Considérant que les camarades Gévaudan, Péladan et Menuet ont régulièrement interjeté appel des deux sentences rendues à leur encontre les 22 novembre et 4 décembre 1947 par la Commission fédérale des conflits de la Seine les suspendant de leurs « mandats pendant la durée de cette législature » ;

Considérant qu'il résulte du dossier et plus particulièrement des textes même des sentences fédérales que les trois appelants n'ont pas été entendus par la C.F.C. Que seuls les camarades **Vicariot** et **Gévaudan** agissant en tant que délégués du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville et Lancelle, représentant de la C.E. fédérale, ont apporté contradictoirement leurs explications devant la Commission fédérale des conflits; mais que les camarades Péladan et Menuet n'ont pas comparu devant ladite commission; qu'ils n'ont même pas été convoqués par elle;

Considérant que devant la C.N.C. les camarades Gévaudan, Péladan et Menuet, assistés de Vicariot, secrétaire politique du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, et Le Gallo, du conseil général de la Seine, se sont expliqués sur les faits qui leur étaient reprochés; qu'ils ont en outre déclaré être prêts à se démettre des fonctions auxquelles ils ont été appelés par le conseil municipal de Paris;

Considérant que la C.N.C., après avoir entendu également sur sa demande le secrétaire général des G.S.E. à l'Hôtel de Ville, a décidé d'inviter **Gévaudan, Péladan** et **Menuet** à se démettre de leurs fonctions; que ces trois camarades ont effectivement remis leurs démissions au Président du conseil municipal, ainsi qu'ils en avaient pris l'engagement;

Par ces motifs :

Annule les sentences fédérales en date des 22 novembre et 4 décembre 1947;

Dit n'y avoir lieu à sanction.

N.B. — La Commission Fédérale des Conflits du **VAR** a prononcé l'exclusion de :

TORTOREGLIO Gabriel, en date du 16 novembre 1947.
RISTERUCCI Joseph, COZZANI Jean et **ANTOINE Alexandre** en date du **18 novembre 1947.**
AGOSTINI François, en date du 17 novembre 1947.
RISTORI Jean, en date du 31 décembre 1947.

L'ACTIVITE DE NOS ELUS

1°) A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée Nationale, qui s'était séparée le 5 septembre après le vote de la confiance au Cabinet Ramadier sur sa politique économique, devait reprendre ses travaux le 13 novembre. Mais, par lettre adressée le 22 octobre à M. le Président de l'Assemblée Nationale, Ramadier demanda la convocation du Parlement pour le 28 octobre conformément aux dispositions de l'article 12 de la Constitution.

A la séance du 28 octobre, P. *Ramadier* exposa les raisons de cette convocation du Parlement — Préoccupations nées de mouvements de grève dont l'objet était corporatif à l'origine, mais qui s'avérèrent animées par des éléments extérieurs selon un plan stratégique d'ordre politique ; préoccupation née du développement du Gaullisme qui reprend les théories traditionnelles de tous les ennemis de la République — dissolution et révision.

Un Gouvernement républicain ne pouvait ni laisser faire, ni laisser passer. C'est pourquoi il devenait nécessaire :

1° de réexaminer le problème du minimum vital pour soulager immédiatement les catégories les plus déshéritées ;

2° de mettre en œuvre les moyens mis à la disposition du Gouvernement pour juguler la hausse des prix des denrées alimentaires (achats prioritaires, réduction du nombre des intermédiaires, etc...) ;

3° de réaliser des économies massives tant civiles que militaires ;

4° de lutter contre l'inflation en établissant un équilibre réel ;

5° d'entreprendre la réforme fiscale.

Une demande d'interpellation immédiate déposée par Jacques Duclos sur la politique économique du Gouvernement, permit à celui-ci d'exposer avec violence la politique du Kominform et de dévoiler son hostilité acharnée à la mise en œuvre du plan Marshall. Une calomnie particulièrement grossière accusant le Gouvernement de vouloir vendre les chemins de fer français à l'Amérique donna à J. Moch, à P. Ramadier, et à Ch. Lussy l'occasion de relever le mensonge qui sert de base à la campagne communiste.

Ch. Pineau, au nom du Parti, exposa que nos difficultés économiques ne sont pas seulement un problème de répartition intérieure, mais un problème plus vaste que la solidarité internationale peut seule nous permettre de résoudre.

Sur l'ordre du jour déposé par Charles Lussy *et portant sa seule signature*, le Gouvernement posa la question de confiance.

Dans la séance du 30 octobre où l'Assemblée devait émettre son vote sur la confiance, Guy Mollet, chargé d'apporter au Gouvernement l'appui du groupe unanime, prononça le magnifique discours qui invita à un regroupement positif et rigoureux ceux qui veulent à la fois maintenir démocratie et la paix, entre les deux blocs hostiles qui nous entraîneraient à la dictature et à la guerre, sur un programme constructif de salut public.

La confiance votée par 300 voix contre 280 (P.C. Gaullistes) l'Assemblée s'ajourna au 13 novembre.

⁂

L'Assemblée venait, ce 13 novembre, de déterminer dans le calme le mode de désignation des membres de l'Assemblée de l'Union Française, lorsque les communistes demandèrent d'interpeller sur les évènements de Marseille où, par la faiblesse du service d'ordre, les bâtiments publics et le palais de Justice avaient été envahis. Après, une intervention vigoureuse de P. Ramadier et de G. Defferre, la discussion fut renvoyée au 18 novembre.

Mais la préoccupation dominante du Groupe était de matérialiser le plus rapidement possible, le regroupement annoncé par Guy Mollet dans son discours du 30 octobre, d'établir les contacts nécessaires et de ne pas seulement engager la lutte sur le plan parlementaire. C'est pourquoi, tout en demandant au Gouvernement de prendre énergiquement ses responsabilités, d'une part, pour le maintien de l'ordre républicain et, d'autre part, pour mettre en œuvre sans retard les mesures économiques que la situation réclamait, il proposait au Comité Directeur, le 14 novembre, sur la proposition de Lejeune, de déterminer avec lui « *les modalités de création de la 3e force et son programme d'action tant au Gouvernement que dans le pays* ».

Le débat sur les évènements de Marseille se poursuivit le 18 novembre comme prévu. Defferre dénonça les responsabilités du Parti Communiste, ses excitations continues et son exploitation systématique des mouvements de grève.

⁂

C'est alors que s'ouvrit, le 19 novembre, la crise gouvernementale. Déjà, il faut noter que le M.R.P. comme le R.D.G. n'avaient pas accepté de gaité de cœur le « resserrement » opéré par P. Ramadier dans son Gouvernement. Ces deux groupes de la majorité avaient attesté leur faible confiance dans le cabinet Ramadier en refusant d'associer leurs signatures à celle de Lussy dans l'ordre du jour de confiance déposé le 28 octobre et, au cours du débat lui-même, en apportant contre l'action gouvernementale des critiques plus ou moins voilées (discours de Lecourt du 30 octobre).

Au sein du Gouvernement d'ailleurs, l'accord était loin d'être facile sur les mesures à prendre sur les plans économiques et financiers.

Dans la matinée du 19 novembre, au Conseil des Ministres, une opposition très nette s'était manifestée contre les propositions présentées par J. Moch pour enlever tout contenu social aux revendications des travailleurs. Devant l'impossibilité d'aboutir même à une solution transactionnelle, P. Ramadier remettait sa démission dans la nuit.

Notre camarade Léon Blum, toujours à la disposition du Parti dans les circonstances graves, acceptait d'être désigné par le Président de la République comme Président du Conseil le 20 novembre et le 21 se présentait devant l'Assemblée pour lui soumettre son programme et lui demander sa confiance. On sait comment — malgré le discours magistral qui sera la charte de la 3e force — cette confiance lui fut refusée — les 300 voix pour (socialistes, M.R.P. et quelques radicaux et indépendants) ne constituaient pas la majorité constitutionnelle — Les 277 opposants étaient les communistes et les gaullistes (Cudenet, J.P. David, Gervolino, Lespès, Livry-Level, Liquard, Michelet, Palewksi, Petit dit Claudius, Prieven, Ramonet, Serre). Des abstentions volontaires (Paul Bastid, Edouard Bonnefous, Devinat, Hutin-Desgrees, Jacquinot, Jean Moreau, Gallard, Jean Masson, Petsche, R. Mayer) avaient contribué à l'échec de Blum.

Le 22 novembre Vincent AURIOL désignait Robert Schuman comme Président du Conseil. Le Groupe estima qu'il ne lui était pas possible de ne pas voter pour le candidat désigné par le Président de la République et décida qu'il se prononcerait sur une participation éventuelle après la déclaration du Président

du Conseil désigné et après avoir pris des informations précises sur son programme. Le soir même, Robert Schuman obtenait la confiance par 412 voix contre 184 (P.C.), six gaullistes s'étaient abstenus, dont M. Capitant.

Dès le début de ses négociations en vue de la constitution de son Gouvernement, M. Schuman déclara spontanément qu'il ne concevait pas d'autre ministère qu'avec la participation du Parti socialiste et qu'il n'admettrait pas dans son cabinet des parlementaires ayant voté contre L. Blum.

Des informations prises par les responsables du groupe, auprès du Président du Conseil, il résultait d'autre part qu'un accord était possible sur le problème social. C'était là la question essentielle qui devait permettre au Groupe de prendre une décision sur une participation éventuelle. Or, M. Schuman se montra partisan d'une majoration de salaires importante, susceptible de vider les revendications ouvrières de leur contenu économique. Le M.R.P. était, en effet, revenu sur son opposition aux mesures envisagées par le Cabinet Ramadier parce qu'il n'estimait pas possible l'application de ces mesures par ce Gouvernement Ramadier qu'il estimait « moribond ».

Au cours de nouveaux entretiens sur le programme et la composition du Gouvernement, M. Schuman manifesta l'intention de grouper en secteurs unifiés un certain nombre de départements ministériels importants, sous la direction d'un responsable. Par exemple, il pensait à confier les Affaires sociales (Travail, Santé Publique, Anciens Combattants) à Léon Blum et les Affaires Economiques (Finances, Economie Nationale, Production Industrielle) à Paul Reynaud (qui avait voté pour Blum le 21 novembre).

Le Groupe a vivement réagi contre cette idée de faire appel au concours de Paul Reynaud, estimant que son entrée au Gouvernement serait le symbole d'un renversement de politique. Après une très longue discussion et devant la nécessité pressante de former un Gouvernement dans les circonstances graves où le Pays se trouvait, le Groupe accepta en principe les vues de M. Schuman par 48 voix contre 29. Par contre, le Comité Directeur déclara son hostilité à cette formule par 14 voix contre 3.

Finalement M. Schuman après une nouvelle entrevue avec la délégation renonça à faire appel à M. Paul Reynaud et le Ministère fut constitué dans la soirée du 23 novembre avec la participation socialiste (Jules Moch à l'Intéreur, Pineau aux Moyens de Communication, D. Mayer au Travail, Lacoste au Commerce et à l'Industrie, Naegelen à l'Education Nationale, Eugène Thomas aux P.T.T., Béchard aux Forces Armées, Biondi à la Fonction Publique).

Le 25 novembre, l'interpellation sur la composition et le programme du Gouvernement fut renvoyée au 27 novembre.

Les critiques communistes furent presque exclusivement dirigées avec violence contre nos camarades : Christian Pineau qui releva les mensonges communistes sur la grève des cheminots, Naegelen qui mit au défit M. Callas d'apporter la preuve des répressions qu'il signalait faussement contre les instituteurs.

André le Troquer, au nom du groupe, exposa les raisons pour lesquelles les socialistes apportaient leur vote de confiance au Gouvernement. Déçus de n'avoir pu obtenir le Gouvernement Léon Blum, mécontent de la composition dernière du Ministère, le Groupe Socialiste a jugé néanmoins nécessaire d'aider ce Gouvernement dans les circonstances dramatiques que la France traverse parce qu'il s'agit d'abord d'écarter toute menace contre la République et d'assurer le salut de la Patrie.

La confiance fut votée par 322 voix contre 186 (Parti Communiste), l'intergroupe R.P.F. s'est abstenu.

Le 28 novembre, les crédits militaires pour le mois de décembre 1947, rapportés par Lejeune, furent adoptés après une intervention de Pierre Métayer au nom du groupe par 406 voix contre 184.

⁂

Le 29 novembre, devant l'aggravation de la crise sociale, le Gouvernement déposa devant l'Assemblée un projet de loi tendant à la protection de la liberté du travail et à la défense de la République.

Ce projet en neuf articles était rédigé d'une telle façon, qu'il souleva une violente émotion au sein du Groupe.

Le rappel de certains contingents inclus dans le même projet qui modifiait les dispositions du Code pénal relatives à la liberté du travail, donnait à l'ensemble l'aspect d'une loi réactionnaire et attentatoire aux droits des travailleurs.

Au sein de la Commission, les Socialistes s'efforcèrent de donner au projet gouvernemental, non seulement une physionomie toute différente, mais surtout de ne retenir que les dispositions que la situation actuelle du pays rendait absolument indispensables. La discussion, extrêmement violente, se prolongea jusqu'au 3 décembre. Grâce à l'effort de nos camarades, aucune atteinte n'était portée au droit de grève. Seul, le sabotage était frappé de peines majorées.

Le 6 décembre, Daniel Mayer rendait compte des dispositions prises par le Gouvernement pour donner satisfaction aux revendications des salariés (indemnité exceptionnelle de 1.500 francs, crédit global de 100 milliards pour les fonctionnaires). Ce fut pour lui, l'occasion de dire une fois de plus comment le Parti entendait concilier la démocratie avec les revendications prolétariennes.

C'est le 19 décembre qu'une communication du Gouvernement (René Mayer), annonçait à l'Assemblée, la nécessité de voter les dispositions nouvelles d'ordre fiscal pour lutter contre l'inflation et donner au Gouvernement les ressources nécessaires pour entreprendre la reconstruction. Les projets gouvernementaux étaient déposés le 20 décembre. La discussion se continua jusqu'au 31 décembre et donna lieu à un tel assaut démagogique et conjugué du Parti Communiste et du R.P.F., que le Gouvernement dût reposer un nouveau projet le 3 janvier.

Sur les dispositions principales de ce nouveau projet, qui comportait essentiellement un emprunt forcé à la charge des professions industrielles, commerciales, agricoles, libérales, à l'exclusion des petits et moyens salariés et qui ne devait se traduire par un prélèvement qu'à l'égard des réfractaires, à cinq reprises dans la séance du 5 janvier, le Gouvernement dut poser la question de confiance.

Ce débat prolongé et toujours violent a donné l'occasion à Leenhardt d'exposer la politique économique que le Parti Socialiste préconisait pour un contrôle efficace des prix, afin de relever effectivement le niveau de vie des travailleurs.

Gérard Vée apporta courageusemnt l'adhésion des populations paysannes aux mesures dures mais nécessaires pour sauver la monnaie.

Tous les camarades du Groupe, Gesdon pour les sinistrés, Guy Desson pour les exploitants dépossédés par les Allemands, se sont efforcés de réduire les injustices qu'un tel projet comporte forcément.

Entre temps, l'Assemblée avait voté la réorganisation des C.R.S., reconnue nécessaire à la suite des incidents de Marseille, et de Valence, afin que le Gouvernement possède réellement les moyens de maintenir l'ordre.

Leenhardt avait rapporté et fait voter une loi régularisant la situation des entreprises sous réquisition.

Pineau, ministre des Transports, appuyé par Regaudié et Métayer, fit voter une loi coordonnant les transports de la Région parisienne.

Minjoz rapporta et défendit la loi de prorogation sur les *loyers*.

Lejeune avait rapporté les dépenses militaires de décembre 1947.

Daniel Mayer avait soumis à l'Assemblée une proposition de relèvement des prestations familiales, de l'allocation vieillesse aux non salariés, et la reconduction de l'allocation provisoire aux vieux pour le quatrième trimestre 1947.

Si la réforme fiscale que le Parti réclame depuis si long temps ne put qu'être amorcée par des mesures de détail auxquelles participèrent Gozard, Deixonne, Reeb, la reconduction du budget de 47 sur l'exercice 48 proposée par le Gouvernement, permit à Max Lejeune d'intervenir sur les dépenses militaires, à Nogueres sur le fonctionnement de la Haute Cour, à Mazier sur la formation professionnelle, à Charlot sur

le prix de l'essence, à Very sur les taxes envisagées sur le rhum.

La session a été close après le vote de la question de confiance sur les projets de lutte contre l'inflation auxquels Charles Lussy, au nom du Groupe, avait donné son accord pour mettre entre les mains du Gouvernement, sans vaine démagogie, les moyens nécessaires de défendre la France et la République.

La session ordinaire de 1948 fut ouverte le 13 janvier, sous la présidence de Marcel Cachin, président d'âge.

M. Herriot, président sortant fut réélu par 317 voix contre 174.

La Conférence des Présidents réunie aussitôt par le Président d'âge pour établir la liste des membres du Bureau à soumettre à l'Assemblée, décida de confier la première Vice-Présidence à Max Lejeune et de ne pas renouveler au Communiste Gresa ses fonctions de Questeur. Néanmoins le P. C. conservait dans le Bureau une représentation correspondante à son importance puisqu'il disposait de 8 membres sur 24.

Marcel Cachin estima que cette liste n'était pas conforme au Règlement et il se refusa à la transmettre à l'Assemblée.

Après des incidents extrêmement violents, la liste fut néanmoins affichée et soumise au vote de l'Assemblée par M. Violette, Vice-Président d'âge.

Le Bureau ainsi constitué, malgré la démission des Membres communistes, la session ordinaire de 1948 s'est effectivement ouverte sous la Présidence de M. Herriot, le 15 janvier 1948.

2°) AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Grumbach intervint le 14 novembre lors du vote du projet portant introduction du Franc en Sarre. Après avoir regretté que deux ans et demi après l'armistice, aucune solution n'avait été trouvée, et constatant que le rattachement économique a la France est demandée par tous les Partis et par tous les Sarrois, il concluait : « Personne en France ne considérera que le rattachement économique de la Sarre doit diminuer nos droits sur le charbon d'autres régions. »

Le 4 décembre, Chochoy associait le Groupe Socialiste, au vote d'une proposition invitant le Gouvernement à proroger d'une durée égale, le délai de 18 mois prévu par l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2468 du 20 octobre 1945, permettant aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers, repatriés et anciens déportés de bénéficier de prêts du Crédit agricole.

Le 5 décembre, la loi tendant à la protection de la liberté du travail était examinée par le Conseil de la République. Ce fut l'occasion pour les représentants socialistes de marquer nettement la position socialiste à l'égard de ce projet.

Haurlou se chargea tout d'abord de démontrer que le projet en question ne violait nullement ni le droit syndical, ni le droit de grève.

Le droit de grève est affirmé avec plus de force, et à ceux qui pourraint prétendre qu'il est diminué, nous répondrons qu'il ne peut y avoir de libertés individuelles ou de facultés politiques, que celles qui sont organisées par la loi. La pleine extension de la liberté suppose sa réglementation par une loi organique et la réglementation prévu au projet est double: d'une part, elle tend à distinguer la grève du sabotage. l'une était licite, l'autre illicite; d'autre part, elle vise à interdire tant pour le déclenchement que pour le maintien des grèves, les menaces, violences, voies de faits, manœuvres frauduleuses

Charlet se chargeait ensuite d'examiner le projet sous l'angle du droit pénal.

Il constatait que la nouvelle législation proposée pour la repression des actes de sabotage, constituait une atténuation des peines prévues jusqu'ici par différents articles du code pénal pour réprimer les mêmes délits.

Le texte qui nous est présenté modifie du reste la lettre et l'esprit du projet primitif qui eut été inacceptable pour le Groupe Socialiste.

Nous n'aurions pu accepter la notion de complicité, ni l'application obligatoire de la procédure de flagrant délit à des cas où des enquêtes méticuleuses sont nécessaires, pas plus que nous n'aurions admis la révocation sommaire frappant des fonctionnaires au mépris des droits qu'ils tiennent de la loi.

Barré, indiquait que les Socialistes eussent préféré n'avoir pas à voter cette loi. Cela aurait été possible si les efforts du ministre du Travail et de nos amis de Force Ouvrière, ne s'étaient pas heurtés à l'intransigeance de certains dirigeants de la C.G.T.

Dans son intervention, Marius Moutet précisa que les socialistes pouvaient voter le projet, sans rien renier de leurs convictions ni de leurs attitudes passées.

Nous connaissons la misère du peuple. L'égalité des sacrifices n'existe pas. Il est facile d'exploiter à des fins politiques la colère qui gronde au cœur de ceux qui souffrent. Mais est-ce en arrêtant la production qu'on soulagera la classe ouvrière ? Les vieux syndicalistes savent que coûtent les grèves.

Sur quels points a-t-on fait porter les efforts essentiels dans l'organisation de la grève ?

On a fait porter les efforts essentiels sur les services publics (dont le personnel n'avait pas, hier, le droit de grève) et sur les industries-clés (qui ont été soustraites au grand capitalisme). On s'est attaqué aux moyens de transports, sans souci des conséquences et en particulier, du ravitaillement qui n'arrive plus, et aux mines, alors que notre industrie ne peut se relever que grâce au charbon.

Dans un souci démocratique, nous demandons au Gouvernement d'avoir égard à une situation qui, si elle se prolongeait, pourrait inciter des pays étrangers à ne plus apporter d'aide à la France. Cette politique de catastrophe ferait de la France une proie. C'est parce que nous ne voulons ni la ruine de la France, ni de la dictature d'un homme, ni de celle d'un parti, que nous voterons le projet de loi qui nous est soumis.

Le 9 décembre, Vanrullen, déclarait que le Groupe Socialiste voterait la loi portant organisation de la Sécurité Sociale dans les Mines, estimant que les mineurs qui ont contribué à la reconstruction au lendemain de l'autre guerre, ont droit à la sollicitude de la Nation au même titre que ceux qui depuis la libération concourent au relèvement de la France.

Le même jour, Le Terrier et Henry précisaient que le Groupe Socialiste voterait la loi réglementant le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles, pour ne pas retarder l'avènement du progrès social et si l'on nous objecte

déclaraient-ils, que les circonstances sont difficiles, nous répondrons que, dans les périodes de facilité, on s'est toujours efforcé d'empêcher le vote des lois qui devraient améliorer le sort des classes laborieuses.

Le 12 décembre, Vanrullen apportait l'adhésion du Groupe Socialiste au projet portant réorganisation des Compagnies Républicaines de Sécurité et en précisait les raisons. Les Socialistes approuvent ce projet, parce qu'ils considèrent que lorsque les hommes sont tiraillés entre l'obédience à un Parti Politique et l'obéissance à l'Etat Républicain qui les emploie, c'est l'Etat qui doit l'emporter.

Le 17 décembre, le projet de loi portant création des ressources nouvelles pour les départements et les Communes venait en discussion.

Pauly déclarait que les difficultés financières des Conseils Généraux et des Conseils Municipaux ne dataient pas d'hier. Elles sont dues en particulier, à l'insuffisance de la matière imposable. Les départements et les communes doivent bénéficier d'un nouveau système fiscal analogue à celui de l'Etat. Le projet ne répond pas à ce but. La justice fiscale n'est pas observée puisque les revenus des valeurs mobilières échappent à l'impôt local. D'autre part, le projet reconduit les subventions pour 1948, subventions qui sont pourtant unanimement condamnées, car elles aboutissent à la suppression progressive de toute autorité des finances locales. Pour rendre acceptable le système des subventions, il faudrait tout au moins tenir compte de la superficie des communes et des charges réelles de celles-ci.

Rappelant que les Maires, réclament les franchises communales, il demandait au Gouvernement de supprimer la tutelle soupçonneuse que ce dernier leur impose et de présenter au Parlement un véritable projet de réforme des finances locales.

Reverbori affirmait ensuite que le Groupe Socialiste voterait le projet qui constitue en quelque sorte une solution transactionnelle qui mesure l'aide à l'effort fiscal et apporte plus de justice. Mais le Groupe Socialiste ne perd pas de vue la réforme des finances locales qui s'imposent, réforme qui ne peut être séparée de la réforme des finances publiques et du statut des collectivités locales.

Le 27 décembre, le Conseil étudiait le projet de loi portant prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation...

Reverbori indiquait que les causes de l'inflation remontent au lendemain de la première guerre mondiale. Les destructions de la seconde guerre mondiale ont accru le mal que devait aggraver la politique financière de 1945 où certains ont confondu la politique de grandeur avec celle de l'autruche. Il regrettait précisément qu'en 1945 certains se soient opposés à la proprosition de Jules Moch qui demandait un échange des billets avec blocage des comptes et opérait une ponction sur la fortune acquise et surtout mal acquise. Pourquoi les Communistes ont-ils défendu à cette époque la politique de M. Pléven ? Nous attendons un autre train de mesures financières qui porteront sur l'échange des billets de banque, le blocage des comptes, l'emploi obligatoire du chèque, car le projet frappe ceux qui payent l'impôt et ne touchent pas les trafiquants.

Le Groupe Socialiste décida de voter le projet parce qu'il veut lutter contre l'inflation qui conduit les travailleurs à la misère et les institutions à l'écroulement.

Le 30 décembre, le vote du projet, portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux, permettait à notre camarade Masson de rappeler la position du Groupe Socialiste sur ce point. Il reconnaissait l'effort fait par le ministre du Travail pour l'amélioration du sort des accidentés du travail et des vieux travailleurs, mais il constatait que l'augmentation de 120 francs par mois accordée aux vieux travailleurs était insuffisante et il rappelait le triste sort des petits rentiers, des petits propriétaires, des petits commerçants, des petits pensionnés, des veuves titulaires de pensions à reversion, des vieux travailleurs à qui l'Etat accorde en tout et pour tout 28 francs par jour pour leur permettre de vivre.

Le 31 décembre, Chochoy intervenait dans la discussion d'un projet portant autorisation d'engagement et de paiement de dépenses au titre de la reconstruction pour 1948 et soulignait l'effort important que doit faire le Gouvernement dans ce domaine notamment en ce qui concerne le problème du financement.

Le même jour, Salomon Grumbach faisait adopter à l'unanimité par le Conseil, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à protester auprès du Gouvernement de Franco, contre l'exécution des Républicains patriotes espagnols, Augustin Zonoa et Lucas Nunos Baos.

3°) A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Le groupe socialiste de l'Assemblée de l'Union Française, qui comprend vingt-huit membres, dont douze métropolitains et seize camarades des départements d'outre-mer, a désigné son bureau comme suit : président : Paul Alduy; vice-présidents : Coquart, Guéyé Momar Djim, Soppo Priso; secrétaire : Mme Mairoux; trésorier : Bourgarel; commission exécutive : Bégarra, Bidet, Lechani, Rosenfeld, Vivier; suppléant : Tétau.

Notre camarade Julien a assumé la charge de président jusqu'au 31 décembre 1947, mais ses nombreuses occupations et notamment l'attribution d'une chaire à la Sorbonne ne lui ont pas permis de consacrer tout le temps nécessaire à la vie du groupe et c'est à notre camarade Paul Alduy qu'a été confiée à l'unanimité la présidence.

Nos camarades Diop Babacar, Vivier et Lévy ont été désignés : vice-président, questeur et secrétaire de l'Assemblée.

Un certain nombre de textes ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée par Begarra concernant la Sécurité sociale en Algérie, par Guéyé Momar sur les grèves à Dakar et en A.E.F., par Soppo Priso sur l'extension de la durée du mandat à six ans pour les représentants élus, par Guéyé Momar sur les revendications des anciens combattants de l'A.E.F. et du Togo, par Ya Doumbia sur la création d'une Ecole Supérieure d'Administration de l'Afrique Noire, sur l'organisation de la justice civile en Afrique Noire, sur les moyens de supprimer l'impôt de capitation et son remplacement par des impôts indirects plus équitables, et par Rosenfeld pour le vote par l'Assemblée d'un message aux nations et peuples de l'Union Française.

Julien a pris la parole au nom du groupe pour l'anniversaire du décret de 48 abolissant l'esclavage.

Des délégations du groupe ont pris contact avec le Président du Conseil et avec le Ministre de la France d'Outre-Mer.

En résumé, après quelques réunions qui ont permis à nos camarades de la Métropole de faire connaissance avec nos camarades autochtones et de s'apprécier mutuellement; il règne au groupe une bonne ambiance et il sera facile d'y faire un travail sérieux.

4°) PROPOSITIONS DÉPOSEES PAR LE GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

du 1er juillet au 30 Août 1947.

N° 1.970. — P. de Rés. déposée par POUYET et DAROU, le **10-7-47**, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence le projet de loi fixant les conditions dans lesquelles est attribuée la carte de combattant au titre de la guerre 1939-1945 et à comprendre dans les bénéficiaires, les anciens prisonniers de guerre.

N° 2.021. — P. de Rés. déposée par DAGAIN et GOZARD, le -7-47, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un acompte provisionnel aux fonctionnaires.

N° 2.057. — P. de Loi déposée par SEGELLE le **11-7-47**, tendant à permettre le paiement de l'allocation temporaire aux vieux pour le 3e trimestre de l'année en cours.

N° 2.070. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **18-7-47** tendant à accorder une prorogation de plein droit jusqu'au 1er janvier 1951 aux locataires de locaux à usage commercial industriel et artisanal.

N° 2.095. — P. de Rés. déposée par METAYER le **22-7-97**, invitant le Gouvernement à accorder aux combattants démobilisés revenant d'Indochine, certains avantages.

N° 2.129. — P. de Loi déposée par BIONDI le **24-7-47**, tendant à la réforme de la structure gouvernementale.

N° 2.170. — P. de Rés. déposée par REEB le **30-7-47**, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux malheureuses populations brestoises frappées à nouveau par la catastrophe du **28-7-47**.

N° 2.171. — P. de Loi déposée par CERCLIER le **30-7-47**, relative au transfert à l'Etat de la Société Francolor.

N° 2.193. — P. de Loi déposée par DEIXONNE le **30-7-47**, relative à la conservation du lait.

N° 2.251. — P. de Rés. déposée par LAMARQUE-CANDO le **6-8-47**, invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin de combattre efficacement les invasions de criquets dans la région S.O. et à attribuer des secours importants aux agriculteurs victimes des acridiennes.

N° 2.252. — P. de Rés. déposée par LAMARQUE-CANDO le **6-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à prendre en charge par le Ministère de l'Education Nationale les frais de fonctionnement, d'entretien et de modernisation des 2 collèges modernes et techniques d'Aire-sur-Adour (Landes).

N° 2.254. — P. de Rés. déposée par DAROU et MIMOZ le **6-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à relever le prix limite fixé par l'article 457 bis du code de l'enregistrement, comportant exonération de droits d'enregistrement en faveur de certaines constructions nouvelles.

N° 2.255. — P. de Loi déposée par GOZARD le **6-8-47**, tendant à modifier l'article 6 de la loi du **28-10-46** sur les dommages de guerre.

N° 2.256. — P. de Loi déposée par LE TROQUER et RIVET le **6-8-47**, tendant à opérer la fusion sous l'autorité du Préfet de Police des services départementaux et municipaux de désinfection et de vaccination dans le département de la Seine.

N° 2.289. — P. de Loi déposée par AUBRY le **7-8-47**, portant extension de l'allocation de grand mutilé de guerre aux aveugles qui se sont enrôlés dans la résistance.

N° 2.303. — P. de Rés. déposée par NININE le **7-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un contingent exceptionnel de nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur à l'occasion des journées anniversaires de la création de l'Afrique Française libre.

N° 2.345. — P. de Rés. déposée par RINCENT le **8-8-47**, tendant à inventer le Gouvernement à indemniser les viticulteurs et agriculteurs victimes de la grêle dans le département de l'Aube.

N° 2.399. — P. de Rés. déposée par LEENHARDT le 11-8-47, tendant à inviter le Gouvernement à réunir dans un organisme spécialisé, les personnalités compétentes chargées d'élaborer et de mettre en place, en liaison avec la commission exceptionnelle de l'Assemblée Nationale, un plan d'ensemble d'organisation et d'équipement de l'Administration.

N° 2.421. — P. de Rés. déposée par GOZARD le **12-8-47**, tendant à création d'une chaire d'italien à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

N° 2.446. — P. de Rés. déposée par Gérard VEE le **19-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à secourir les sinistrés de l'Yonne, victimes des orages du mois d'août.

N° 2.510. — P. de Rés. déposée par René SCHMITT le **27-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à envisager la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement et d'entretien du collège classique et moderne de jeunes filles de la ville de Cherbourg.

N° 2.511. — P. de Rés. déposée par René SCHMITT le **27-8-47**, tendant à inviter le Gouvernement à envisager la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement et d'entretien des collèges techniques de filles et de garçons de la ville de Cherbourg.

durant les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1947.

N° 2.552. — P. de Loi déposée par MINJOZ, GAZIER et LEENHARDT le **3-9-47**, relative au marché de la viande.

N° 2.574. — P. de loi déposée par Gérard VEE, A. LAURENT et THOMAS le **6-9-47**, concernant les jardins ouvriers.

N° 2.613. — P. de Loi déposée par CORDONNIER, SION et MAZUEZ le **30-10-47**, tendant à accorder pour les mutilés du travail des réductions sur les transports (S.N.C.F., services et entreprises de transports départementaux ou locaux).

N° 2.611. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **30-10-47**, tendant à étendre aux agents des services publics victimes d'accidents du travail, le bénéfice des cartes de priorité accordées aux invalides du travail.

N° 2.631. — P. de Rés. déposée par Gilles GOZARD le **13-11-47**, tendant à accorder des délais pour le paiement de l'impôt général sur le revenu, aux contribuables dont les revenus sont composés principalement de traitements, salaires, retraites et rentes viagères.

N° 2.647. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **14-11-47**, tendant à modifier les art. 4 et 5 de la loi du **20-6-26** sur le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

N° 2.676. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **19-11-47**, tendant à modifier les art. 10 et 21 de l'ordonnance du **21-4-45** relative aux actes de spoliation.

N° 2.697. — P. de Loi déposée par DEIXONNE le **22-11-47**, tendant à supprimer la perte d'ancienneté infligée à certaines catégories du personnel enseignant du second degré.

N° 2.716. — P. de Loi déposée par RINCENT le **27-11-47**, tendant à modifier l'art. 2 de la loi n° 47-1.091 du **19-6-47** qui a ajouté un art 25 bis à l'ordonnance du **21-4-45** relative à la nullité des actes de spoliation.

N° 2.717. — P. de Loi déposée par LEENHARDT le **27-11-47**, tendant à favoriser la réparation des dommages subis par les industriels, entrepreneurs artisans, commerçants et membres des professions libérales, du fait de leur comportement patriotique.

N° 2.718. — P. de Rés. déposée par René SCHMITT le **27-11-47**, invitant le Gouvernement à allouer aux salariés, aux fonctionnaires ainsi qu'aux retraités et pensionnés, une indemnité de vie chère uniforme, forfaitaire et sans abattement.

N° 2.766. — P. de Loi déposée par Gilles GOZARD le **3-12-47**, tendant à modifier la loi du **3-9-47** relative aux conditions de dégagement des cadres, des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

N° 2.767. — P. de Loi déposée par Gilles GOZARD le **3-12-47**, tendant à compléter l'art. 21 de la loi du **8-8-47** pour permettre aux fonctionnaires suspendus par les lois d'exception du Gouvernement de fait se disant de l'Etat français, de continuer à bénéficier des dispositions de l'art. 10 de la loi du **15-2-46**.

N° 2.768. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **3-12-47**, tendant à modifier l'ordonnance du **14-11-44**, concernant la réintégration de certains locataires.

N° 2.791. — P. de Rés. déposée par LEENHARDT le **6-12-47**, tendant à la modification du Règlement de l'Assemblée Nationale.

N° 2.839. — P. de Loi déposée par MINJOZ le **11-12-47**, tendant à rétablir la légalité républicaine en ce qui concerne la répression de l'infanticide.

N° 2.838. — P. de Rés. déposée par MINJOZ le **11-12-47**, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer le versement au personnel en tenue de la Sûreté Nationale et de la Police Régionale d'Etat, d'une indemnité pour service de nuit.

N° 2.855. — P. de Loi déposée par Germaine DEGROND le **12-12-47**, tendant à réprimer la vente illicite de marchandises ou de denrées sur la voie publique et autres lieux publics et privés.

N° 2.862. — P. de Loi déposée par SION, CORDONNIER, MAZUEZ, SEGELLE, CHAZE et MINJOZ le **16-12-47**, tendant au rajustement des rentes accidents du travail.

N° 2.863. — P. de Loi déposée par SION, CORDONNIER, MAZUEZ, SEGELLE, CHAZE et MINJOZ le **16-12-47**, tendant à majorer le montant de l'allocation spéciale aux mutilés du travail dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne.

N° 2.864. — P. de Loi déposée par SION, CORDONNIER, MAZUEZ, SEGELLE, CHAZE et MINJOZ le **16-12-47**, tendant au relèvement du plafond du salaire non réductible pour le calcul des rentes-accidents du travail.

N° 2.894. — P. de Loi déposée par Gilles GOZARD le **17-12-47**, tendant à la nullité de l'acte dit loi du **3-7-41** et au rétablissement des fonctionnaires et retraités des collectivités locales dans leurs droits acquis.

N° 2895. — P. de Loi déposée par R. BADIOU le **17-12-47**, tendant à compléter la loi n° 47-1.682 du **3-9-47**, régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition.

N° 2.921. — P. de Loi déposée par DAROU le **18-12-47**, tendant à rétablir le rapport existant au 1er janvier 38 entre les pensions des grands mutilés de guerre et le traitement des Conseillers d'Etat.

N° 2.997. — P. de Loi déposée par Rachel LEMPEREUR le **26-12-47**, concernant le droit à pension de reversion pour les femmes des fonctionnaires retraités en vertu des dispositions de l'art. 21 de la loi 47-1.465 du **8-8-47**.

N° 2.998. — P. de Rés. déposée par MINJOZ le **26-12-47**, tendant à l'envoi aux Etats-Unis d'une mission commerciale à l'effet d'y négocier la vente des grandes inventions françaises.

N° 2.999. — P. de Rés. déposée par MINJOZ le **26-12-47**, tendant à inviter le Gouvernement à réglementer la construction, l'installation et l'emploi des appareils à pression pour le débit de la bière.

N° 3.014. — P. de Loi déposée par Rachel LEMPEREUR le **26-12-47**, tendant à accorder aux veuves dont le mari est tombé victime du travail, les mêmes avantages quant aux allocations familiales et aux majorations pour enfants que ceux consentis aux veuves de guerre.

N° 3.000. — P. de Rés. déposée par Germaine DEGROND le **26-12-47**, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier de bons d'approvisionnement spéciaux les économiquement faibles.

N° 3.021. — P. de Loi déposée par LEMPEREUR et GOZARD le **27-12-47** (avec demande de discussion d'urgence), tendant à suspendre l'application de l'art. 21 de la loi du **15-2-46**.

N° 3.035. — P. de Rés. déposée par GUESDON et GOZARD le **29-12-47**, invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi limitant les primes d'assurance-incendie des sinistrés logés dans des constructions provisoires et instituant une surprime générale sur les contrats d'assurance-incendie pour couvrir les risques supplémentaires des sinistrés.